

Le *Genethliacon Jacobi Sexti Scotorum Regis* de George Buchanan

ALINE SMEESTERS

Université catholique de Louvain / FNRS

The Latin genethliac poem celebrating the birth of James VI of Scotland is often recognised as one of the most significant poems by George Buchanan, but it has never been fully analysed so far. This paper ambitions to propose a global interpretation of the genethliac, taking into account its literary as well as political aspects. After replacing the poem in the historical context of the reign of Mary queen of Scots and in the literary tradition of the genethliac poetry, the analysis focuses on three striking features of the poem : the lack of the maiores thematic, the opening prophecy and the portrait of the good king. The article also touches the problem of the double redaction, and gives a first critical edition and complete French translation of the poem.

Le poème généthliaque latin de Buchanan célébrant la naissance de Jacques VI d'Écosse a souvent été évoqué et commenté dans la littérature secondaire des cent dernières années, le plus souvent en raison de sa signification politique, parfois aussi pour ses qualités littéraires¹. Certains chercheurs l'ont même reconnu comme l'un des poèmes les plus significatifs de l'auteur écos-sais². Mais à ce jour, aucune étude complète et approfondie ne lui a encore été consacrée : le présent article vise à combler cette lacune, en tentant de proposer une interprétation globale du généthliaque, qui tienne compte à la fois de ses aspects politiques et littéraires.

Le contexte de l'été 1566

Le futur Jacques VI d'Écosse (et Jacques I^{er} d'Angleterre), le fils de Marie Stuart, naquit le 19 juin 1566 à Édimbourg dans un contexte pour le moins troublé. Cette page de l'histoire écossaise a déjà fait couler des torrents d'encre³ : je me

contenterai d'en résumer ici les principaux éléments. Le mariage de la reine d'Écosse Marie Stuart et de son cousin Henri Stuart, dit Lord Darnley, avait été conclu l'été précédent de manière à la fois précipitée et hautement controversée ; l'union avait notamment suscité la rébellion du comte de Moray, demi-frère de la reine et jusque-là un de ses principaux conseillers. L'accession au trône d'un représentant de la noblesse écossaise (Lord Darnley, de la branche des Lennox) créait un problème d'équilibre de pouvoir entre la cour et les nobles. Cet imbroglio politique se doublait en outre de dissensions religieuses. Marie Stuart entretenait en effet une cour catholique, alors qu'elle régnait sur un pays officiellement protestant, depuis le traité d'Édimbourg de 1560. Jusque-là, tout en restant ferme sur sa propre confession catholique, Marie avait respecté dans l'ensemble l'Église protestante d'Écosse. Mais son union avec Lord Darnley, de confession indécise, ne manqua pas de susciter des craintes et de raviver les antagonismes. En outre, les relations personnelles entre les deux époux se dégradèrent assez rapidement. Le climax dramatique de la grossesse de Marie fut le meurtre de son secrétaire catholique David Rizzio, organisé par une faction de nobles protestants avec la complicité de son époux (9 mars 1566).

Au niveau de la politique internationale, une relation d'amitié avec l'Angleterre protestante d'Élisabeth prévalait depuis le traité d'Édimbourg, rompant avec la traditionnelle « auld alliance » franco-écossaise. Mais le long passé de conflit anglo-écossais et les relations personnelles difficiles entre Marie et Élisabeth jetaient une ombre sur cette amitié. La succession au trône d'Angleterre, auquel Marie pouvait légitimement prétendre, constituait la principale pomme de discorde. Des remous diplomatiques importants furent causés par le mariage écossais, qui n'avait pas été négocié avec les Anglais et qui renforçait la position de Marie dans la question de la succession anglaise. Tout en désapprouvant fortement l'union, l'Angleterre ne s'engagea pourtant pas aux côtés de Moray et des rebelles, par crainte entre autres d'une internationalisation du conflit si Marie faisait appel aux grands monarques catholiques⁴.

La naissance de Jacques offrit à Marie l'occasion de mener une politique intérieure de réconciliation — entre la cour et les nobles rebelles, entre les catholiques et les protestants — de manière à réunifier son royaume autour de la monarchie des Stuart. Dès avant cette naissance, le comte de Moray fut réhabilité. Le baptême de l'enfant donna lieu, en décembre 1566, à un grand festival de trois jours, déployant une mise en scène fastueuse⁵. Si la cérémonie, de rite catholique, fut boycottée par les protestants, le banquet qui suivit vit la présence

côte à côte de grands nobles des deux confessions. Les cours d'Angleterre, de France et de Savoie avaient envoyé des représentants, et la reine Élisabeth avait accepté d'être marraine de l'enfant⁶. Le seul point noir était l'absence du père, Lord Darnley⁷, qui devait être assassiné à peine deux mois plus tard — première étape de la chute de Marie Stuart. Mais au moment du baptême, Marie était et se savait en position de force — notamment par rapport à sa cousine Élisabeth, dont la succession n'était toujours pas assurée⁸.

L'humaniste George Buchanan⁹ évoluait alors à la cour écossaise en qualité de précepteur, ou à tout le moins d'homme de compagnie¹⁰, de Marie Stuart ; nous savons qu'à une certaine époque, il lisait du Tite-Live avec elle tous les soirs après le repas¹¹. Apprécié en tant que poète, il était occasionnellement appelé à fournir des vers destinés à être récités lors de mises en scène festives : en témoignent les *Pompæ* composées pour le mariage de Marie et pour le baptême de son fils. Il se rendait également utile par des tâches de traduction.

Buchanan avait connu Marie Stuart en France, où tous deux avaient longtemps résidé. Durant sa période française, Buchanan se présentait comme un catholique de tendance érasmiennne, très critique envers les ordres monastiques. Depuis son retour en Écosse, l'humaniste avait embrassé ouvertement le protestantisme et était devenu membre de la *Kirk* écossaise ; mais il demeurait en bons termes avec les catholiques de la cour. Poursuivant un idéal politique basé sur la vertu civique et la modération du souverain, il avait d'abord investi ses espoirs dans la monarchie française, avant d'en être déçu et de se tourner vers les îles britanniques¹². Il semble que pendant ses premières années à la cour, Buchanan ait peut-être joué un rôle diplomatique modeste, notamment dans le cadre des relations entre les deux cours britanniques. Un poème adressé à Walter Haddon, maître des requêtes de la reine d'Angleterre¹³, témoigne peut-être d'un bref séjour diplomatique à la cour d'Élisabeth (vers 1563–4?)¹⁴. Le texte évoque deux déesses (Marie et Élisabeth) par la vertu desquelles la paix, la justice et la piété reviendront dans la *Britannia* (vers 57–62).

Presque tous les textes composés par Buchanan jusqu'à la fin de l'année 1566 laissent penser qu'il était alors en très bons termes avec Marie Stuart. Ses relations avec Lord Darnley sont plus difficiles à préciser. Peut-être attaché à l'époux de la reine par des liens claniques¹⁵, l'humaniste lui adressa, outre les *Pompæ* pour le mariage, deux épigrammes laudatives¹⁶ assez conventionnelles. En revanche, la figure du père de Jacques est notablement absente des

Pompae composées pour le baptême — comme Lord Darnley fut notablement absent des célébrations baptismales.¹⁷ Marie Stuart en revanche, heureuse mère d'un nouveau roi, occupe une place de choix dans les *Pompæ* de décembre 1566. Seul le généthliaque, précisément, pourrait laisser supposer que Buchanan se distancie dès l'été 1566 de Marie Stuart — dont nous savons qu'il deviendra l'adversaire acharné après le meurtre de Lord Darnley et le remariage de Marie avec le meurtrier présumé de son époux.

Le généthliaque de Buchanan : première approche

Le généthliaque (silve 7) de Buchanan fut composé assez rapidement après l'événement, probablement dans le mois suivant la naissance de Jacques (19 juin 1566). En témoigne le manuscrit BnF latin 8416¹⁸, qui est le manuscrit préparatoire de l'édition des élégies, silves et hendécasyllabes de Buchanan parue à Paris chez Estienne en 1567. La lettre d'accompagnement du manuscrit, adressée par Buchanan à Pierre Daniel d'Orléans, porte en effet la date du 24 juillet 1566, que nous pouvons supposer être très proche de la date d'envoi effectif du manuscrit achevé. Il apparaît en outre que le généthliaque a été rajouté en dernière minute à cette collection de textes : il est recopié tout à la fin du livret (fol. 31), avec instruction de le placer en clôture du recueil de *Silves* (fol. 24 verso, où sont déjà insérés le titre du généthliaque et le début du premier vers). Le généthliaque suscité par la naissance du prince d'Écosse a donc été composé dans une perspective de publication relativement rapide en sol français¹⁹.

Formellement, le poème est représentatif du « grand style » tel que le pratiquait alors Buchanan²⁰. Le recours à l'hexamètre dans ce registre, de préférence à l'ode, s'inscrit dans une tendance qui s'observe chez le poète depuis la fin des années 1550²¹. On remarque tout au long du poème des figures de style typiques comme le polyptote — qui consiste à employer dans une phrase plusieurs formes grammaticales d'un même mot²² —, ou la comparaison étendue, par exemple la longue comparaison avec le phénix qui occupe les vers 27–36. On retrouve aussi de nombreux adjectifs composés, notamment toute une série d'adjectifs en *-fer* aux vers 66–71 : *palmifer*, *letifer*, *falcifer*, *gemmafer*. Les *exempla* proposés appartiennent à l'univers de l'Antiquité classique. De nombreux vers présentent un intertexte épique, tiré de l'*Énéide* bien sûr, mais aussi des épopées tardives de Stace, Lucain et Silius Italicus. Outre ces sources épiques,

d'autres auteurs latins favoris de Buchanan, comme Claudien, Lucrèce, Horace et Juvénal, sont également bien présents dans l'intertexte.

Les dix-neuf premiers vers du poème correspondent en grande partie à ce que le public pouvait attendre d'après la tradition littéraire établie du *genethliacon*²³. Le poème s'ouvre sur une prophétie, dans la lignée de la quatrième bucolique de Virgile — même si le contenu de la prophétie est moins emphatique que de coutume : il est seulement question d'une pacification de la Grande-Bretagne par une alliance entre l'Écosse et l'Angleterre. L'interpellation à la terre de naissance (*Britannia*, vers 5), l'apostrophe aux heureux parents (*felices parentes*, vers 15), l'évocation des vertus entourant l'enfant dès sa plus tendre enfance (*justitia*, *virtus*, *pietas*, vers 16–19), tous ces motifs sont également des ingrédients récurrents dans les généthliaques néo-latins.

Ce que le lecteur s'attendrait encore à trouver, en particulier dans un généthliaque princier, c'est un éloge détaillé des deux parents, ainsi que des royales lignées dont ils descendent. Mais Buchanan faillit à cette attente : son poème ne développe aucune louange, ni de Marie et de Lord Darnley, ni de la monarchie des Stuart. En lieu et place, l'humaniste se lance dans le portrait moral du bon roi, une sorte de « miroir du prince » (l'image du *speculum* est présente au vers 39) qui occupera tout le reste du texte. Et il s'agit en l'occurrence d'un discours moral exigeant et sévère, qui n'hésite pas à insister sur l'issue fatale réservée aux tyrans. Certains chercheurs ont souligné ce que ce discours pouvait avoir de déplaisant ou de potentiellement choquant pour les parents du prince²⁴ ; d'autres ont voulu voir dans les « avertissements » ou les « menaces » du poème l'indice des doutes nourris par Buchanan dès cette époque envers Marie, ou de son désenchantement envers sa conduite²⁵. Certains, enfin, interprètent le texte comme une prise de position nette contre le culte monarchique et la politique de faste menée par la Cour²⁶.

Pour mieux comprendre ce que dit exactement Buchanan dans le généthliaque, je propose de reprendre plus en détail les principaux points soulevés : l'absence des *majores*, la prophétie, et le portrait moral du bon prince.

L'absence des *majores*

Au moment où Buchanan composait son texte, venait de paraître la première synthèse théorique moderne du genre du poème généthliaque, dans les *Poetices libri septem* posthumes (1561) de Jules César Scaliger²⁷ (jadis lié d'amitié avec

Buchanan)²⁸. Or Scaliger reconnaissait deux sujets principaux au poème généthliaque : d'une part les ancêtres, et d'autre part les espoirs procurés par l'enfant nouveau-né²⁹. Et de fait, les parents et ancêtres occupent souvent une place de choix dans les généthliques néo-latins, en particulier lorsqu'ils concernent des familles régnantes. Ainsi, le *genethliacum* composé pour la naissance de Jacques VI par un autre Écossais, Patrick Adamson³⁰ (également une bonne relation de Buchanan³¹), évoque dès les premiers vers la gloire des ancêtres du nouveau-né (vers 5-6 : « Sic te commendat avorum / gloria » [« Ainsi la gloire de tes ancêtres te recommande »]³²) et se clôt sur la promesse de chanter les *Stuardas laudes* (vers 174-5). Entre-temps, le poète n'a pas manqué non plus d'évoquer élogieusement Marie Stuart, *Nympha potens* (vers 19), ainsi que son époux, le *magnanimus Henricus* (vers 22). Le contraste est encore plus frappant lorsque l'on compare le généthliaque de Buchanan avec l'*exultatio* de l'humaniste italien Ioannes Pierius Valerianus (1477-1558) chantant la naissance d'un duc de Mantoue³³. Alors que plusieurs passages des deux textes présentent des rapprochements étonnants, dans les mots ou dans les idées³⁴ (qu'il y ait ou non influence directe), ils divergent radicalement dans le traitement des *majores* : réduit à deux mots (*felices parentes*) chez Buchanan, il s'étale sur des dizaines de vers chez Valeriano, qui passe en revue toute la généalogie de l'enfant.

Cette référence aux *majores*, dans le cadre de généthliques adressés à des familles régnantes, répond à un double enjeu : si l'on envisage les choses du point de vue des premiers destinataires logiques du poème, c'est-à-dire les parents de l'enfant, le généthliaque apparaît comme l'un des nombreux avatars du poème laudatif adressé aux souverains ; mais si on les envisage du point de vue de l'enfant lui-même, sujet premier du généthliaque, l'éloge des ascendants peut se transformer en argument à l'appui de la thèse de la future valeur du prince. C'est ainsi qu'un théoricien plus tardif du généthliaque, le Jésuite Luigi Giuglaris (en latin, Aloysius Juglaris), se référant aux deux thématiques identifiées par Scaliger (*auspicia* et *laudes parentum*), proposera de ramener la seconde thématique à une variété de la première (« ego vero ipsas etiam parentum laudes reduxerim ad auspicia » [« pour ma part, je ramènerais aussi les louanges des parents à des auspices »])³⁵. Les vertus des ascendants permettraient donc de conjecturer le développement de vertus similaires chez leurs descendants. Trois processus distincts peuvent être ici concernés : la transmission héréditaire des qualités morales (par le sang), mais aussi la force stimulante des *exempla* intra-dynastiques (l'enfant étant pris d'un vif désir de se montrer à la hauteur

de ses ancêtres)³⁶ et la qualité de l'éducation dispensée par des parents eux-mêmes vertueux. En filigrane, tous ces arguments sont bien sûr au service de la formule politique de la monarchie héréditaire.

L'absence des parents et des *majores* dans le généthliaque de Buchanan peut donc être comprise comme un signe de désapprobation, soit envers Marie et Lord Darnley en particulier, soit envers la monarchie des Stuart en général, soit envers le principe même de la monarchie héréditaire. Si je peux difficilement à ce stade me prononcer sur le premier point, les deux autres peuvent déjà être développés davantage.

Dans l'ensemble de sa réflexion politique, Buchanan n'a jamais vraiment remis le régime de la monarchie héréditaire en question. Ses théories restent toujours applicables au paysage politique européen de son temps. Il n'est ni un utopiste imaginant des sociétés idéales sur des îles lointaines³⁷, ni un révolutionnaire radical méditant le renversement du régime, ni même un partisan de réformes politiques modérées (que ce soit au niveau institutionnel ou constitutionnel) : c'est d'une réforme morale (du Roi et des sujets) qu'il attend l'amélioration des États. Il n'a pas d'objection majeure contre la succession monarchique héréditaire, du moment que les rois se comportent dignement. Dans son fameux dialogue *De jure regni apud Scotos*³⁸, l'humaniste évoque ainsi un passage biblique (I Rois, 2, 1–4) dans lequel David rappelle à son fils Salomon la promesse que Dieu lui a faite : ses descendants régneront tant qu'ils respecteront les lois que Dieu leur a données (§66)³⁹. Buchanan témoigne d'ailleurs, dans d'autres textes, d'une certaine fierté par rapport à la pérennité de la monarchie écossaise (la seule à pouvoir compter « cent descendants porteurs de sceptre issus d'une même souche »⁴⁰) et il se mettra plus tard lui-même au service (comme précepteur) du jeune Jacques, héritier légitime du royaume.

Mais la nuance importante est que pour Buchanan, la transmission familiale du pouvoir royal n'est en aucun cas un gage de la valeur des rois. Dans le *De jure regni* (§61–65), l'humaniste explique que le passage d'une monarchie élective à une monarchie héréditaire, qu'il situe dans le lointain passé de l'Écosse, sous le règne de Kenneth III, comportait des risques évidents pour le peuple, puisque la nouvelle formule incluait l'éventualité de descendants indignes. Ce tournant politique n'a donc pu se faire, à en croire Buchanan, sans que de fortes garanties ne soient données à la population, en termes de soumission du roi à la loi.

Pour Buchanan, l'éducation du roi (comme de tout homme — le thème est récurrent chez les humanistes) revêt bien plus d'importance que son ascendance⁴¹. Suivant le généthliaque, les vertus ne se trouvent pas dans le sang du jeune prince, mais elles lui sont proposées comme compagnes (*puerum consuescite iustitiae* ; *pietas comes addita cunis*) voire administrées telles une potion (*bibat virtutis amorem cum lacte*) par son entourage dès sa plus tendre enfance (vers 15–19). L'idée sera reprise dans le *De jure*, §48 : pour former un bon roi, à l'*honestia indoles* et à la *naturae bonitas* doit absolument s'adjoindre la *diligentia educationis*. Un peu plus loin se retrouve une formulation qui fait écho à celle du généthliaque : « *prospiciendum est ut tenelli regum animi recte a primis initiis usque imbuantur* » [« il faut veiller à ce que les âmes toutes tendres des rois soient imbibées de bon principes dès les premiers débuts »].

Quant aux *exempla* concrets que le généthliaque propose comme modèles au futur roi (v. 65), ils ne sont pas tirés de sa propre lignée, mais de l'histoire romaine (le roi Numa) et de la Bible (le roi Salomon). Plus tard, dans la dédicace à Jacques VI de son histoire d'Écosse, Buchanan témoignera que le prince a appris dès son plus jeune âge les *exempla* de nombreuses nations étrangères, et fera remarquer que finalement il est absurde de ne pas lui faire connaître aussi l'histoire de son propre pays⁴² : nombre de nobles exemples se retrouvent en effet parmi ses ancêtres⁴³. Mais la formulation de Buchanan n'inclut aucune connotation dynastique : les prédécesseurs de Jacques apparaissent simplement comme « de fidèles conseillers issus de l'Histoire, dont l'avis peut être utile dans les délibérations, et la vertu un bon exemple à imiter dans l'action »⁴⁴.

L'absence des *maiores* dans le généthliaque peut dès lors se comprendre, non pas comme une critique envers telle dynastie particulière, mais comme une tentative de sortir justement des logiques exclusivement dynastiques, pour mettre l'accent, non sur l'ascendance du roi, mais sur les qualités que sa fonction demande, qualités qui ne lui sont pas forcément acquises, ni même promises, par le seul fait de descendre d'une noble lignée.

On peut aussi y reconnaître une volonté du poète de s'extraire du contingent pour tenir un discours universel, s'adressant autant au couple royal, à leur successeur et à ses compatriotes qu'au public français et européen de l'édition parisienne à paraître (rappelons que le poème a été composé alors que le manuscrit préparatoire de cette édition était quasiment achevé) — mais aussi, au-delà, à la postérité. En effet, si l'on excepte le titre et les mentions de

la *Britannia*, des *Scoti* et des *Saxonidae*, le généthliaque pourrait valoir pour n'importe quel prince appelé à régner. Buchanan témoigne ainsi de son souci, de plus en plus affirmé au fil des années, de soutenir des idées plutôt que des personnes, les secondes étant toujours susceptibles de trahir les premières.

La prophétie

Avant d'étudier le portrait du roi idéal proposé par Buchanan dans les vers 20 à 91 du généthliaque, il n'est pas inutile de s'arrêter un moment sur le contenu de la prophétie qui ouvre le poème (vers 2–14), et qui constitue le seul passage explicitement ancré dans les perspectives politiques du moment.

Les oracles d'anciens prophètes évoqués au vers 2 pouvaient éveiller deux horizons d'attente différents chez les contemporains de Buchanan. D'une part, l'intertexte virgilien du vers 3 rappelle la prophétie délivrée par Anchise à Énée au sujet d'Auguste, annonçant à la fois le retour de l'âge d'or et la conquête d'un vaste empire⁴⁵. Dans l'esprit du lecteur cultivé, cette prophétie peut se superposer à celle de la quatrième bucolique, dont le souvenir est activé par le contexte généthliaque. Cette autre prophétie virgilienne prédit, dans le même ordre d'idées, des guerres lointaines suivies d'une pacification universelle et d'un retour de l'âge d'or.

D'autre part, les prophéties de Merlin et de ses avatars (notamment l'Écossais Thomas d'Erceldoun) semblent avoir été très vivaces dans les îles britanniques à l'époque de Buchanan⁴⁶. Du côté anglais (ou anglophile), sur base du mythe d'un royaume arthurien qui aurait couvert toute la Grande-Bretagne, les prophéties de Merlin étaient exploitées en faveur d'une politique impérialiste de rattachement de l'Écosse à la Couronne anglaise. Certains Écossais pour leur part faisaient valoir des prophéties impliquant qu'au contraire, ce serait un roi d'Écosse qui unifierait la Grande-Bretagne et régnerait sur les territoires anglais⁴⁷. Une prophétie de ce genre, sans doute élaborée au début du seizième siècle au profit du duc d'Albany, attribuait ce destin à un futur roi d'Écosse né de mère française et de la race de Bruce⁴⁸. Quelques décennies plus tard, la prophétie fut appliquée au fils de Marie Stuart, longtemps résidente en France et veuve d'un monarque français. L'avenir allait d'ailleurs la confirmer, puisque Jacques VI d'Écosse accéda au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques I^{er} en 1603, incarnant ainsi le mythe arthurien⁴⁹. Dès l'arrivée de Marie en Écosse en 1561, les vers de bienvenue d'Alexander Scott lui annonçaient que si les vieilles

prophéties étaient véridiques, elle allait donner naissance au futur maître de l'« all Bretane »⁵⁰. Il est significatif également qu'une table ronde évoquant celle d'Arthur ait été utilisée lors du dîner de clôture des célébrations du baptême du jeune Jacques en décembre 1566, en présence des représentants de la cour anglaise⁵¹. Il est cependant difficile de savoir à quel point ce discours prophétique était répandu et en faveur dans les milieux de la cour d'Écosse dans les années 1560 précisément : ce point demanderait à être davantage documenté.

Toujours est-il que l'Écossais Patrick Adamson, dans son généthliaque déjà cité, souscrit à la fois aux prophéties virgilienne et merlinienne. Le vers 14 annonce le retour des *Saturnia regna*. Le vers 32 reformule un vers célèbre de la quatrième bucolique de Virgile (Verg., *B.*, 4, 4 : « Ultima Cumaei venit iam carminis aetas »⁵² [« Voici venir le dernier âge de la prophétie de Cumes »]) pour l'appliquer aux prophéties de Merlin (vers 32 : « Ergo Merlini venit iam carminis aetas » [« Voici donc venir l'âge de la prophétie de Merlin »]). La prophétie en question est détaillée dans les vers 34 à 46 : une nymphe royale prendra la mer depuis la France, arrivera sur les rives calédoniennes, récupérera le sceptre de ses pères et règnera de nombreuses années⁵³ ; son fils étendra ensuite les frontières du royaume jusqu'à unifier la *Britannia*⁵⁴. La même idée est exprimée aux vers 91–93 : « Conclut à présent, dans la joie, des traités de paix : mis enfin à la tête des royaumes britanniques, ne fais plus aucune différence entre l'Écossais et l'Anglais »⁵⁵. Aux vers 136 et suivants, Adamson va plus loin encore, faisant du prince le futur héros d'une croisade victorieuse contre les Turcs ; il le promet même « dirigeant du monde » (*rectorem orbi*) au vers 162. Cette fonction de dirigeant mondial lui serait destinée comme roi de la seule nation d'Europe ayant gardé son indépendance depuis l'Antiquité⁵⁶. Notons que ce poème ambitieux valut à Adamson des soucis avec les autorités politiques, et notamment une période d'emprisonnement à Paris, où il résidait alors⁵⁷.

Une lecture superficielle du début du généthliaque de Buchanan pourrait faire penser qu'il tient à peu près le même discours qu'Adamson : il est question d'oracles d'anciens prophètes, de siècles d'or, d'une pacification éternelle de la *Britannia* unissant Anglais et Écossais⁵⁸... Mais à l'analyse, le propos de Buchanan diffère notablement de celui d'Adamson : d'une part en effet, Buchanan poursuit un idéal politique assez différent, et d'autre part, s'il est difficile de savoir à quel point Adamson prenait ses prédictions au sérieux, Buchanan en tout cas était notoirement sceptique envers les prophéties.

Les *fœdera* dont parle Buchanan dans le généthliaque (vers 14 // vers 91 chez Adamson) ne sont en effet rien d'autre que des traités d'alliance. Le poète ne parle pas d'annexion d'une des nations par l'autre, ni d'ailleurs de conquêtes, de croisades ou d'expéditions lointaines. De fait, à l'époque de la naissance de Jacques, l'expansion territoriale ne faisait plus rêver Buchanan depuis longtemps. Après son expérience désastreuse au Portugal (1547–1552), l'humaniste avait développé une vision politique anti-impérialiste, s'opposant aux grands empires à ambition universelle (qu'ils soient antiques ou contemporains) pour promouvoir un idéal civique se réalisant dans le cadre de petits États autonomes⁵⁹. La fin du généthliaque est éclairante à ce sujet : elle répond comme en écho à l'intertexte virgilien du vers 3, lequel évoquait la prophétie d'Anchise promettant qu'Auguste étendrait son empire jusqu'en Inde⁶⁰. Aux vers 93 à 95, le poète déclare qu'on peut être bien plus grand roi qu'en reliant l'Inde à l'Hespérie (l'*Hesperia* pouvant désigner l'Italie, en référence à l'Empire d'Auguste, mais aussi l'Espagne et peut-être le Portugal, en référence aux grands empires modernes) : le plus grand royaume, affirme Buchanan, est celui que l'on conquiert sur soi-même, en parvenant à être *rex sui*. Formellement, le passage évoque une ode d'Horace⁶¹. L'idée exprimée rejoint également le fameux passage de Sénèque (*Thyeste*, 344–390) cité par Buchanan à la fin du *De jure regni*, sous le titre *Rex stoicus ex Seneca*⁶². Éclairante est aussi la confrontation avec l'éloge du roi portugais Joao III composé par Buchanan dans sa jeunesse⁶³ : le poète y déclarait qu'après avoir étendu son Empire du Tage jusqu'au Gange, le roi n'avait plus qu'à conquérir la Mort elle-même ; or celle-ci pourrait être vaincue par les écrits des poètes, qui maintiendraient le roi vivant pour la postérité⁶⁴. Dans le généthliaque, comme en rétractation de ce poème de jeunesse⁶⁵, la conquête ultime, censée remplacer et non plus compléter les conquêtes territoriales, est devenue celle de soi-même.

Nous savons par ailleurs que Buchanan, tout au long de sa vie, s'est montré très critique et sceptique envers les prophéties et la possibilité de les appliquer à des événements postérieurs. Sa position sur les relations problématiques entre *prophetia* et *eventus* reste remarquablement semblable, entre sa réponse devant l'Inquisition de Lisbonne au sujet de l'*Apocalypse* (1550)⁶⁶ et ses critiques contre les prophéties de Merlin développées dans son *Histoire d'Écosse* (1582)⁶⁷. Ce dernier ouvrage fait aussi allusion à la pratique contemporaine courante de l'« interpolation » d'anciennes prophéties, réadaptées à la situation du moment et néanmoins prises pour argent comptant par les crédules⁶⁸. Dans

le généthliaque de Buchanan, l'intertexte du vers 2 sert peut-être à disqualifier d'emblée, auprès du lecteur cultivé, le recours aux prophéties : les *vatum praedicta priorum* étaient, chez Virgile, l'un des aliments du délire de Didon juste avant son suicide⁶⁹. Mais le contexte initial des *loci* n'est pas forcément toujours pertinent pour l'interprétation des textes néo-latins : l'ambiguïté demeure donc présente. Il semble pourtant raisonnable de penser que Buchanan n'a introduit dans son poème les apprêts du discours prophétique que par égard pour le *topos* littéraire, et/ou pour la propagande menée de son temps par la cour. Quoi qu'il en soit, il n'exprime en fait dans son texte qu'une perspective politique modérée, réaliste et consensuelle : une relation amicale et pacifique entre l'Écosse et l'Angleterre⁷⁰.

Le bon roi selon Buchanan

Si la pensée politique théorique de Buchanan trouve sa pleine expression dans le *De jure regni apud Scotos dialogus*, édité en 1579, et probablement rédigé vers 1567, à la suite de la déposition de Marie Stuart⁷¹, elle semble avoir déjà mûri en grande partie bien avant les événements dramatiques de 1567⁷². Toutes périodes confondues, des ingrédients cohérents de cette pensée transparaissent un peu partout dans l'oeuvre poétique, dramatique et historique de l'humaniste, et tout particulièrement dans le généthliaque. Je m'attacherai ici à retracer les grandes directions de cette réflexion politique, telle qu'elle a déjà été amplement décrite par la littérature secondaire depuis l'article fondateur de Roger A. Mason en 1982⁷³, tout en explicitant chaque fois que nécessaire la façon particulière dont le généthliaque lui donne corps.

Il importe d'abord de souligner le caractère tout à fait topique et conventionnel des prémisses de la réflexion politique de Buchanan. L'humaniste se situe dans la droite ligne de la tradition politique occidentale qui prend sa source dans la philosophie de l'Antiquité et se poursuit dans les « miroirs des princes » médiévaux puis dans les « institutions du prince » de la Renaissance. Buchanan puise principalement ses idées et ses mots chez les auteurs de l'Antiquité classique (mais sans originalité foncière par rapport à l'héritage médiéval et à la tradition établie) : citons, parmi ses modèles antiques privilégiés, les textes théoriques d'Aristote et de Cicéron, le théâtre stoïcien de Sénèque et l'œuvre historique de Tite-Live. L'intertexte du généthliaque suggère que la réflexion politique de Buchanan a aussi pu se nourrir de la lecture d'Horace, de Juvénal,

de Claudien, et des grandes épopées antiques, classiques et tardives (*Énéide*, *Thébaïde*, *Pharsale*, *Punica*...). Le *De jure* cite également un certain nombre de poètes antiques (dont justement Horace, Juvénal et Claudien)⁷⁴. Buchanan avait donc en tête une collection de textes latins théoriques, historiques et poétiques, évoquant une large gamme de problèmes politiques tels qu'ils avaient été vécus et résolus (ou non) dans l'histoire antique, et dont il pensait qu'ils pouvaient guider la politique de son temps ; ses lectures de Tite-Live menées en compagnie de Marie Stuart vont dans le même sens. Notons encore que la Bible est relativement peu exploitée par Buchanan dans le domaine politique : sa réflexion est surtout de type moral et séculaire.

Tout l'édifice de la pensée politique de Buchanan repose sur une distinction morale classique, développée en particulier par les stoïciens, qui oppose les passions à la raison. D'un côté, les passions (telles que la cupidité, la colère, la *libido*...), considérées comme fondamentalement nocives, apparaissent comme des monstres puissants se déchaînant dans l'homme, d'autant plus s'il occupe une position de pouvoir ; les passions et l'irrationalité sont aussi associées à la féminité⁷⁵. De l'autre côté, la raison juste ou la sagesse est assimilée à la loi naturelle et à la volonté divine. Une lumière mise par Dieu en l'homme, présente en chacun par nature, lui montrerait la voie de la sagesse, qui se confond avec le commandement fondamental du *Nouveau Testament* : « tu aimeras Dieu et ton prochain comme toi-même »⁷⁶. En incitant l'homme à se maîtriser lui-même et à subordonner son propre intérêt à l'intérêt public, la loi naturelle aurait notamment été à l'origine du passage de la vie sauvage à la vie en société⁷⁷. Donc, d'une manière qui pourrait *a priori* nous sembler paradoxale, la « nature » chez Buchanan se trouve du côté de la civilisation et en opposition avec le monde de la sauvagerie, des bêtes sauvages (*feræ*). C'est ainsi qu'au vers 53 du généthliaque, Buchanan développe une opposition entre le *naturæ modus* (la limite fixée par la nature) et le *mos ferarum* (le comportement des fauves). L'intertexte renvoie à une satire d'Horace décrivant le passage de la sauvagerie à la civilisation, et en particulier des amours bestiales aux lois du mariage⁷⁸. Dans l'univers de Buchanan, certains animaux peuvent néanmoins témoigner aussi, à leur niveau, de qualités morales : le généthliaque développe ainsi l'exemple des oiseaux sensibles à la *pietas* du phénix, « tant la Nature a répandu, / dans toutes les parties de l'univers, les semences vivaces du bien » (v. 35–36). La *natura* fait une dernière apparition dans le généthliaque⁷⁹ aux vers 75–76, où

le poète affirme que « la Nature au genre humain n'a rien donné de bon, / ni n'accordera rien de meilleur qu'un roi plein de modération ».

Le bon roi se définit de fait pour Buchanan comme un homme capable de maîtriser ses passions pour suivre la loi naturelle et divine qui dicte le bon et le juste. À en croire le *De jure* (§14–15), toutes les vertus requises d'un dirigeant se rejoignent dans la fonction de *cupiditatum moderatio* (« modération des passions »), une formule qui rappelle le *moderatus princeps* du vers 76 du généthliaque. En tant qu'il personnifie le règne de la loi divine, le bon roi est aussi décrit par Buchanan comme l'image de Dieu sur terre. Le généthliaque le qualifie d'*imago Dei* (v. 77), de *simulacrum Dei* (v. 81) et d'*effigies Dei* (v. 84), expressions que l'on retrouve aussi ailleurs dans l'œuvre de Buchanan : *effigies Dei* dans l'épigramme *Regis boni imago ad Thomam Randolphum Anglum* (ép. 2, *icones*, 27, v. 4), et *vivum Dei simulacrum* dans le *De jure* (§48). Mais le roi parfait est un idéal quasiment hors d'atteinte ; dans la réalité, le roi doit aussi se soumettre aux lois positives du royaume, qui servent non seulement à gouverner le peuple mais aussi à garder ou ramener le roi lui-même sur le droit chemin. Par opposition, le tyran est défini par Buchanan comme un dirigeant hors-la-loi et arbitraire, violent, orgueilleux et à la recherche de son propre intérêt ; il est régulièrement assimilé à une bête sauvage⁸⁰.

Dans la mesure où la loi est censée contraindre le roi, il serait paradoxal qu'il ait la liberté de l'émettre ou de la modifier : dans le *De jure*, Buchanan déclare explicitement que le roi devrait être privé de toute autorité législative (§ 31 et sq.). Pour l'humaniste, le rôle du roi se concentre principalement dans celui d'exemple moral⁸¹. S'agirait-il là d'une fonction de façade, masquant le souhait de Buchanan de priver les rois du pouvoir de gouverner ? Tout au contraire : l'exemplarité du roi est envisagée par l'humaniste, non seulement comme l'outil le plus efficace qui soit pour la réforme des mœurs, mais aussi comme une donnée politique de la plus grande utilité. Les vers 20–21 du généthliaque affirment clairement le premier point : « un navire n'est pas si bien manœuvré par les coups de barre / du timonier, que les mœurs d'un peuple ne dépendent de son roi » (« Non ita conversi puppis moderamine clavi / Flectitur, ut populi pendent a principe mores »). Si ces deux vers, avec leur comparaison nautique, s'inspirent formellement d'un passage de la *Thébaïde* de Stace⁸², ils présentent aussi un rapprochement évident avec un extrait de Claudien que Buchanan cite dans le *De jure* (§44) : « Componitur orbis / regis ad exemplum, nec sic inflectere sensus / humanos edicta valent ut vita regentis » [« Car le monde

se règle / sur l'exemple du roi, dont les édits ont moins de force à infléchir / les sentiments humains que la vie de celui qui règne »]⁸³ (Claudien, IV. *Cons. Hon.*, v. 299–301). L'exemplarité du roi est donc le meilleur moyen d'assurer la moralité de son peuple ; or la bonne santé morale du royaume est aussi une condition indispensable à sa bonne santé politique. Ce second axiome peut trouver à s'appuyer sur l'exemple historique du peuple romain (dont le relâchement des mœurs préluda à la chute, selon des auteurs comme Tite-Live et Lucain) mais aussi, plus près de Buchanan, sur celui du peuple écossais : selon la *Scotorum Historia* (Paris, 1527) d'Hector Boece, ce sont les qualités morales et les vertus civiques des anciens Écossais (aujourd'hui corrompues par le luxe) qui ont soutenu leur royaume pendant des siècles⁸⁴. Selon le modèle suivi par Buchanan, la tempérance du peuple et de ses dirigeants assure donc la solidité politique de l'État, tandis que l'amour de l'argent et du plaisir le mène à sa perte. Conformément à cet idéal, le généthliaque appelle le roi à la sobriété dans sa tenue, sa table et sa demeure ; les mots employés par Buchanan rappellent un passage de la *Pharsale* de Lucain déplorant la corruption des mœurs romaines⁸⁵. Outre l'habillement, l'alimentation et le logement, le généthliaque met aussi l'accent sur la question sexuelle, en insistant sur le respect des lois du mariage (v. 53–55, 58–59). L'attention portée à ce sujet par Buchanan peut bien sûr avoir été motivée par le récent mariage de la reine d'Écosse, mais aussi par les dossiers relatifs à la réglementation religieuse du mariage dont il s'occupait à cette époque dans le cadre de la Kirk⁸⁶.

Parmi les qualités morales du bon roi mises en avant dans le généthliaque, il en est une qui ressort tout particulièrement : la *pietas*. Il s'agit d'une notion importante pour Buchanan, qui appartient non seulement au champ religieux mais aussi au champ politique⁸⁷. Dans l'épigramme *Regis boni imago* déjà citée plus haut, la *pietas* apparaît également comme la première qualité attendue du roi idéal (ép. 2, 27, vers 3). Dans le généthliaque, la *pietas* fait une première apparition au vers 18 (où le poète souhaite qu'elle soit la compagne du jeune prince) avant de revenir de manière insistante au vers 34, dans le cadre de la longue comparaison entre le roi et le phénix. Le passage se fonde sur le poème *Phaenix* de Claudien⁸⁸, qui raconte comment l'oiseau, après avoir ressuscité de son bûcher, emmène périodiquement en Égypte les cendres de son « père », suivi d'une immense nuée de volatiles tout emplis de respect pour leur roi (v. 76–82). Claudien propose alors une comparaison entre le phénix et un chef parthe en grand appareil, étincelant de pierreries, d'or et de pourpre, et

dominant de son orgueilleuse puissance ses troupes soumises (v. 83–88). Or, Buchanan retourne doublement cette comparaison. Non seulement il inverse le comparant et le comparé (il ne s'agit plus de comparer le phénix à un roi, mais un roi au phénix), mais il transforme aussi les raisons de l'adhésion du peuple des oiseaux : ce n'est plus la beauté du plumage qui est en cause, mais la *pietas* du phénix envers son père. Buchanan a donc transformé l'éloge esthétique de l'oiseau mythique en un hymne moral à la *pietas*, ainsi qu'à la puissance de la loi naturelle qui a répandu les semences du bien jusque parmi le peuple des oiseaux. Remarquons que le détail du phénix « portant sur ses épaules » (vers 30) les restes de son père appelle immanquablement à l'esprit du lecteur érudit l'image d'Énée, personnage emblématique de la *pietas* classique, chargé de ses pénates et de son père Anchise lors de sa fuite hors de Troie.

À en croire Buchanan, l'exemplarité morale du roi suscite donc bien plus sûrement l'admiration respectueuse de ses sujets que les signes extérieurs de richesse. L'humaniste considère également que cette exemplarité morale les entraîne bien plus efficacement à la vertu que le recours à la force. Dans le *De jure* (§45), Buchanan affirme que le bon exemple du roi « a bien plus de puissance que les menaces des lois, l'étalage des supplices ou les troupes de soldats » (« maiorem longe vim habet quam legum minae, quam suppliciorum ostentatio, quam militum copiae »). Selon le généthliaque aussi, l'exemple donné par le roi est éminemment plus persuasif que « la prison, les menaces des lois et les haches sinistres » (v. 22) ou encore que « la puissance redoutable d'un fer ensanglanté » et « les armées étincelant de l'éclat du bronze » (vers 40–41). Une nouvelle fois, l'intertexte exploité par Buchanan dans le généthliaque se révèle significatif⁸⁹. La formulation du vers 23 renvoie à un passage d'une satire de Juvénal démontrant les limites de la crainte du châtement ; tandis qu'au vers 41, l'allusion virgilienne à la guerrière Camille prend un sens particulier dans un contexte européen où plusieurs femmes ont récemment été amenées à assurer le pouvoir, comme reines ou comme régentes.

Buchanan rejette donc le pouvoir usant de violence. De manière générale, l'humaniste défend un certain pacifisme, qui n'exclut pas la nécessité de la guerre dans certaines circonstances⁹⁰. Si Buchanan a célébré, dans certains textes, la vertu militaire et l'héroïsme guerrier (notamment du peuple écossais), il ne s'est pas fait le héraut de la conquête pour la gloire et pour la grandeur nationale⁹¹. Le généthliaque pose en exemple des rois pacifiques, comme Numa et Salomon (vers 65), et condamne les grands conquérants comme Alexandre

(*dux Macedum*, vers 72)⁹². La sympathie de Buchanan va également aux dirigeants qui parviennent, en contexte de guerre, à limiter les bains de sang⁹³ : ainsi du Romain Fabius Maximus, dont la victoire non sanglante sur Hannibal transparaît à travers l'intertexte du vers 68⁹⁴. Au vers 74 du généthliaque, les morts causées par les guerres sont même envisagées comme des meurtres qu'il faudra expier en subissant soi-même une mort violente (*caedem caede piare*).

Ici apparaît pour la première fois dans le généthliaque la thématique du châtement mérité par les rois indignes. Le passage qui suit permet d'articuler cette menace de châtement avec le caractère sacré de la royauté : l'image vivante de Dieu que revêt le roi ne peut subir de souillure, qu'elle provienne de l'extérieur ou du roi lui-même. Finalement, ce n'est pas tant la personne du roi qui est sacrée que sa fonction. Le généthliaque établit ainsi une équivalence foncière entre le dirigeant indigne (Néron, Domitien, les tyrans de Sicile) et le criminel s'attaquant au dirigeant légitime (les meurtriers de Servius, Catilina). Cette équivalence apparaît aussi bien dans la symétrie des deux *sic* aux vers 82 et 86, que via l'intertexte du vers 87 : l'attentat par le fer et les flammes reproché à Catilina était attribué à César et ses troupes chez Lucain⁹⁵. Un chef d'État peut donc être jugé et puni au même titre qu'un criminel hors-la-loi : nous touchons là à la partie controversée de la théorie de Buchanan, qu'il développera plus avant dans son célèbre dialogue *De jure regni apud Scotos*. Pour l'heure, la punition qu'il envisage pour les rois indignes semble surtout relever d'une sorte de vengeance de Dieu (vers 80) ou du destin (mention ambiguë des *furiae* au vers 89) : il n'est pas encore question d'appel au droit et au devoir de révolte des citoyens.

Après avoir retracé les grandes lignes de la théorie politique qui sous-tend le généthliaque, il est temps de reposer la question de son interprétation dans le contexte précis de l'été 1566. Parce que nous savons que Marie va violer la loi naturelle et divine en épousant l'assassin présumé de son mari, qu'elle sera destituée par son peuple et finira la tête coupée ; parce que des arguments presque semblables à ceux du généthliaque sont développés dans le *De jure regni* dans un contexte de justification de la déposition de la souveraine écossaise, nous sommes inévitablement tentés de lire le généthliaque comme un avertissement prémonitoire, ou comme un procès avant l'heure intenté à la Reine d'Écosse. Mais au moment de la composition du poème, rien de tout cela n'avait encore eu lieu...

Certes, il est possible qu'en esquissant son portrait idéal et austère du bon roi, Buchanan n'y ait pas vraiment reconnu Marie ; l'absence d'éloge direct de la reine tendrait à le suggérer. Dans les passages de l'*Historia* qui entourent la naissance de Jacques (fin du livre 17 et début du livre 18), Buchanan émet contre Marie des critiques qui concernent à la fois le respect des lois du mariage et la modération vestimentaire. Riccio puis Bothwell sont favorisés par la reine au mépris de son mari, et cette faveur se marque par un luxe vestimentaire excessif et supérieur à celui du roi. Si Buchanan a fort probablement noirci rétrospectivement le tableau, il se peut que certains épisodes l'aient choqué dès cette époque, et se lisent en négatif dans le généthliaque.

Mais qu'en est-il du point de vue de Marie Stuart ? Si elle a été amenée à lire le généthliaque (ce qui me semble le plus probable, pour un poème destiné bientôt à être diffusé largement sous forme imprimée), elle n'a pu que constater que Buchanan n'avait pas saisi l'occasion pour développer une nouvelle fois son éloge explicite. Ceci dit, le généthliaque n'est pas forcément apparu à la reine comme un reproche flagrant de sa conduite, comme le portrait criant de tout ce qu'elle n'était pas. Tout bien considéré, quasiment tous les souverains de l'époque évoluaient dans des cours fastueuses⁹⁶, entourés de favoris controversés, dans un paysage politique divisé. Pourtant, tous acceptaient comme leur dû les propos flatteurs que les poètes leur adressaient, les décrivant comme des parangons de vertu. Si Marie avait certainement accompli des actes discutables, elle était encore parfaitement respectable, et pas en si mauvaise position sur l'échiquier européen. Elle pouvait même peut-être, paradoxalement, se reconnaître en partie dans les qualités mises en avant par Buchanan : quelle que soit la santé de son couple, elle était en tout cas mariée (ce dont sa cousine d'Angleterre ne pouvait se vanter), et sa stratégie politique du moment reposait assez largement sur le compromis, la clémence et la réconciliation. Le généthliaque lui est peut-être apparu comme le sermon moralisateur et un peu ennuyeux, mais à tout prendre plutôt bienveillant, d'un vieil humaniste de sa cour, sentant ses instincts de pédagogue se réveiller à la naissance du jeune héritier. L'idéal civique austère de Buchanan, nourri aux sources antiques, n'a en tout cas pas dû la surprendre : elle en était certainement familière, pour avoir eu coutume de lire du Tite-Live tous les soirs avec lui...

Si nous nous en tenons aux faits, nous constatons en outre que le poème n'a pas sensiblement dégradé les relations de Buchanan avec Marie, puisque ses talents poétiques furent encore mis à profit, quelques mois plus tard, pour

les *Pompæ* agrémentant les cérémonies du baptême du jeune prince à la cour d'Écosse.

Ce qui se passait vraiment en Buchanan, ses élans de sympathie ou d'antipathie, ses doutes politiques, ses concessions opportunistes..., nous ne le saurons sans doute jamais. Mais en tout cas, il est clair que dès avant le drame, Buchanan avait construit, suivant une démarche rationnelle et apparemment déconnectée des loyautés personnelles et dynastiques, les bases théoriques de sa conception du bon roi, du tyran, et du droit que l'un et l'autre ont à régner.

Les deux conclusions du poème

Dans le manuscrit BnF latin 8416, le poème généthliaque reste en suspens sur un hexamètre inachevé : « si poterit rex esse sui... » [« s'il parvient à régner sur lui-même... »] qui concentre tout l'idéal de Buchanan d'un *rex stoicus* maître de ses passions. La première édition du poème (Paris : Estienne, 1567) reproduit fidèlement cette fin lacunaire. L'édition procurée l'année suivante par Charles Utenhove (Bâle : Guarin, 1568) propose par contre (sans signaler la manœuvre) un hémistiche permettant de compléter l'hexamètre inachevé : « rex esse suorum » [« à régner sur les siens »]. Le nouvel hémistiche n'apporte pas grand-chose au niveau du fond, mais présente une belle symétrie formelle qui clôt harmonieusement le poème. Selon McFarlane⁹⁷, Utenhove n'aurait eu aucun contact direct avec Buchanan de mi-1564 à 1568. S'il en est bien ainsi, et en l'absence d'une autre source manuscrite en circulation, Utenhove aurait donc recopié le généthliaque dans l'édition parue à Paris l'année précédente, et complété le dernier vers de sa propre initiative. Cette correction finale se retrouve également dans l'édition publiée à Paris chez Patisson en 1579.

En 1615 parut chez Hart à Edimbourg une nouvelle édition des *Pœmata* de Buchanan sous la supervision de John Ray. Les poèmes y sont, suivant les mots du titre, « corrigés et complétés sur base d'un manuscrit autographe » (« ex ipsius autographo castigata et aucta »). Si ce manuscrit n'a pas encore été identifié, il n'y a pas de raison majeure de douter de son existence. Outre une série de corrections mineures, le généthliaque présente dans cette édition deux modifications dignes d'intérêt. Tout d'abord, au vers 28, l'hémistiche décrivant le retour du phénix en Égypte (« Aurorae ad populos redit » [« il retourne au pays de l'Aurore »]) a été modifié pour devenir « Memphin ab aurora petit » [« il gagne Memphis depuis le pays de l'Aurore »]. Cette nouvelle version est

de fait plus cohérente avec la géographie mythique proposée par Claudien dans son poème *Phœnix* : l'oiseau est censé habiter en extrême-orient, dans la première région visitée par le char de l'aurore (vers 1–8), de sorte que son voyage vers l'Égypte (certes habitée, selon l'expression de Virgile, par les *Auroræ populi*)⁹⁸ l'amène en réalité plus à l'ouest. La seconde modification est de bien plus grande ampleur : elle concerne un hémistiche et dix-neuf vers entiers ajoutés à la suite de l'hémistiche inachevé de la première version, pour former une toute nouvelle conclusion au poème.

Cette nouvelle conclusion est une sorte de résumé du programme éducatif que le jeune prince est invité à suivre afin de devenir un bon roi. Il est raisonnable de supposer que ces vers ont été composés au moment où Buchanan remplissait la fonction de précepteur de Jacques VI (de 1570 à 1582)⁹⁹. Le programme, brossé à très larges traits, correspond dans l'ensemble au *curriculum* éducatif humaniste de l'époque, faisant se succéder enseignement élémentaire, humanités classiques, philosophie et théologie. Le poète évoque d'abord l'apprentissage de la parole (v. 96–98) et de l'écriture (vers 99–100). Suivent la logique et la rhétorique (v. 101–104) : la base de la formation consiste à savoir raisonner et convaincre. La philosophie antique, naturelle et morale, fait son entrée avec la double allusion à l'astronomie et à Socrate. Les vers en question peuvent aussi renvoyer à deux courants philosophiques antiques, l'épicurisme (les deux vers sur l'astronomie sont modelés sur Lucrèce)¹⁰⁰ et le platonisme (la pensée de Socrate ayant été transmise par l'œuvre de Platon). La religion et la théologie ferment la marche : *in fine*, c'est des sources sacrées que le roi tirera le véritable art de régner. Remarquons à ce propos que la pensée politique de Buchanan, toute laïque et séculaire qu'elle soit, est toujours traversée par la ligne directrice éthique de la religion et de la spiritualité¹⁰¹. Dans le *De jure* (§11), l'humaniste déclare d'ailleurs que « tous les livres saints à vocation morale » (« omnes sacrorum voluminum libri qui ad mores formandos pertinent ») ne contiennent rien d'autre que l'explication de la fameuse loi à la fois divine et naturelle qu'il assimile à la raison, à la sagesse et au fondement de tout bon gouvernement.

La poésie en tant que matière est absente de ce programme en vers ; mais à y mieux regarder, elle est en fait omniprésente. L'apprentissage de la parole a lieu sous la protection des Muses (v. 98) ; les descriptions de la logique et de la philosophie socratique se font en des termes empruntés à l'*Art poétique* d'Horace (vers 102, 107) ; l'évocation lucrétienne de l'astronomie (vers 104–105)

est peut-être une fine allusion au poème *De Sphæra* composé par Buchanan ; et la religion elle-même se présente sous les traits des *Musæ cæligenæ* (vers 108–109)... La poésie pour Buchanan (comme pour bon nombre d’humanistes de son temps) ne se résumait pas à un agréable divertissement ou à une page de la culture littéraire : elle représentait un véhicule privilégié de la sagesse et du savoir, et pouvait donc se voir associée à toutes les matières dignes d’être enseignées et étudiées. L’ensemble du généthliaque rend d’ailleurs, comme j’espère l’avoir montré au fil de ces pages, un très beau témoignage de la vision buchananienne de la poésie¹⁰², alliant l’élégance formelle aux préoccupations didactiques et éthiques, dépassant les lieux communs de l’éloge pour s’engager dans une réflexion sociale et politique, jouant sur la profondeur de sens mais aussi sur l’ambiguïté apportée par un intertexte classique soigneusement choisi et maîtrisé.



Texte latin et traduction

En l’absence d’une édition critique définitive des silves de Buchanan, je propose ci-après une édition provisoire du généthliaque, fondée sur les sources suivantes¹⁰³ : l’unique manuscrit conservé, les trois premières éditions du poème (1567, 1568, 1579), l’édition de Hart en 1615 (qui introduit des modifications importantes sous l’autorité d’un manuscrit autographe), deux éditions *recentiores* du dix-septième-siècle, l’édition de Ruddiman en 1715 (dont je cite les notes lorsque l’éditeur justifie ses choix) et celle revue par Burmann en 1725.

La ponctuation du poème a été modernisée et l’orthographe harmonisée sur le modèle du dictionnaire Gaffiot. Les *loci similes* classiques signalés en note se limitent aux rapprochements les plus frappants et qui me semblent les plus significatifs. La traduction qui suit est mienne.

Liste des sigles utilisés dans l’apparat critique :

- M** ms. BnF lat. 8416¹⁰⁴
1567 Buchanan, *Elegiarum liber I, Sylvarum liber I, Endecasyllabon lib. I*
 (Paris : Estienne, 1567)

- 1568** Buchanan, *Franciscanus et Fratres, quibus accessere varia eiusdem et aliorum Pœmata*, éd. Charles Utenhove (Bâle : Guarin, 1568)
- 1579** Buchanan, *Elegiarum liber I, Sylvarum liber I, Endecasyllabon lib. I* (Paris: Patisson, 1579)
- 1615** Buchanan, *Pœmata omnia, innumeris pene locis, ex ipsius autographo castigata et aucta*, éd. John Ray (Edimbourg : Hart, 1615)
- 1628** Buchanan, *Pœmata quæ extant* (Leyde : Elsevier, 1628).
- 1687** Buchanan, *Pœmata quæ extant* (Amsterdam: Wetstenius, 1687).
- 1715** Buchanan, *Opera omnia*, tome II, éd. Thomas Ruddiman (Édimbourg : Freebairn, 1715)
- 1725** Buchanan, *Opera omnia*, tome II, éd. Thomas Ruddiman, revue par Petrus Burmannus (Leyde : Langerak, 1725)

L'absence de sigle après une variante équivaut à un *omnes*.

Genethliacon Jacobi Sexti Regis Scotorum

Cresce, puer ¹⁰⁵ patriae auspiciis felicibus orte,	1
Exspectate puer, cui vatum oracla priorum ¹⁰⁶	
Aurea compositis promittunt saecula bellis ¹⁰⁷ ;	
Tuque peregrinis toties pulsata procellis,	
Paene tuo toties excisa Britannia ferro,	5
Exsere laeta caput, cohibe pacalis olivae	
Fronde comam ¹⁰⁸ , repara flammis foedata, ruinis	
Convulsa, et pulso cole squalida tecta colono.	
Pone metum : aeternam spondent tibi sidera pacem.	
Jam neque Saxonidae Scotos, nec Saxona Scotus	10
Infestus premet, et cognato sanguine ferrum	
Polluet, et miseras praedando exhauriet urbes ¹⁰⁹ .	
Sed quibus ante feri tractabant arma Gradivi,	
Jam dehinc pacatis conjungent foedera dextris.	
Vos quoque felices felici prole parentes,	15
Jam tenerum teneris puerum consuescite ab annis	
Justitiae, sanctumque bibat virtutis amorem	
Cum lacte; et primis pietas comes addita cunis	
Conformetque animum, et pariter cum corpore crescat ¹¹⁰ .	

Non ita conversi puppis moderamine clavi ¹¹¹	20
Flectitur, ut populi pendent a principe mores.	
Non carcer, legumque minae, torvaeque secures	
Sic animos terrent trepidos formidine poenae ¹¹² ,	
Ut verae virtutis honos, moresque modesti	
Regis, et innocui decus et reverentia sceptri	25
Convertunt mentes ad honesta exempla sequaces.	
Sic ubi de patrio redivivus funere phoenix	
Aurorae ad populos ¹¹³ redit, et cunabula secum	
Ipse sua, et cineres patris inferiasque decoris	
Fert humeris ¹¹⁴ , quacunque citis adremigat alis,	30
Indigenae comitantur aves ¹¹⁵ , celebrantque canoro	
Agmine : non illas species incognita tantum,	
Aut picturatae capiunt spectacula pennae,	
Quam pietas, pietas etiam intellecta volucrum	
Sensibus ¹¹⁶ : usque adeo recti Natura per omnes	35
Diffudit rerum vivacia semina partes.	
Sic in Regem oculos populus defigit, et unum	
Admirantur, amant, imitantur, seque suosque	
Ex hoc ceu speculo tentant effingere mores.	
Quod non sanguinei metuenda potentia ferri	40
Exprimet, et nitido florentes aere phalanges ¹¹⁷ ,	
Hoc praestabit amor : certat cum principe vulgus	
Officiis, et amat cum se deprendit amari,	
Et domino servit, quia non servire necesse est ;	
Quasque bonus princeps laxat, sponte artat habenas,	45
Deposcitque jugum quod vi cogente metuque	
Rejecturus erat ; contra indulgentior ille	
Rexque paterque suis adimit, subit ipse labores,	
Quaeque jubet primus praeit, et legum aspera jussa	
Mollia parendo facit ¹¹⁸ , erratisque suorum	50
Parcere non durus, sibi inexorabilis uni.	
Ille nec in cultu superet mensaque domoque	
Quem posuit Natura modum ¹¹⁹ , nec more ferarum	
In Venerem praeceps ¹²⁰ , sed certo fine pudoris	
Casta colat sancti genialia foedera lecti.	55

Quis bombyce ausit cultus foedare viriles,
 Si ferat indigenam majestas regia vestem ?
 Quis de lege tori, tamquam sit dura, queratur,
 Cum teneat Regem ? Cui non temulentia turpis
 Principe sub sicco ? Patrios quis frangere mores 60
 Audeat, ignavoque animum corrumpere luxu,
 Ipse voluptatum cum princeps frena coercet,
 Et nimium laetam vitiorum comprimit herbam ?
 Talem Romulidae tranquilla pace fruentem
 Sacrificum videre Numam¹²¹, Solomonta potentem 65
 Palmifer Euphrates : non illis letifer ensis,
 Non bellator equus firmavit regna, nec axis
 Falcifer, aut densis legio conferta manipulis¹²²,
 Sed pietatis amor, sed nulli noxia virtus,
 Fretaque praesidio majestas juris inermi. 70
 At qui gemmiferos victor penetravit ad Indos
 Dux Macedum, quique Ausoniam tenuere superbo
 Imperio¹²³ Reges, aut ferro aut tabe veneni
 Effudere animas, et caedem caede piarunt.
 Scilicet humano generi Natura benigni 75
 Nil dedit, aut tribuet moderato principe majus,
 In quo vera Dei vivensque elucet imago.
 Hanc seu Rex vitiis contaminet ipse pudendis,
 Sive alius ferro violet vel fraude, severas
 Sacrilego Deus ipse petet de sanguine poenas¹²⁴, 80
 Contemptumque sui simulacri haud linquet inultum.
 Sic Nero crudelis¹²⁵, sic Flavius ultimus¹²⁶, et qui
 Imperio Siculas urbes tenuere cruento,
 Effigiem foedare Dei exitiis ausi
 Flagitiis, ipsa periere a stirpe recisi. 85
 Sic qui se justi macularunt sanguine Servi,
 Et qui legitimos ferro flammaque petivit¹²⁷
 Rectores patriae Catilina nefarius¹²⁸, acti
 In furias, misero vix tandem funere vitam
 Invisam posuere, ignominiaque perenni 90
 Foedavere suam ventura in saecula¹²⁹ gentem.

Haec tener addiscat, maturo exerceat aevo,	
Et regnare putet multo se latius, orae	
Hesperiae fuscus quam si conjunxerit Indos,	
Si poterit rex esse sui ¹³⁰ * *	95a
/, rex esse suorum.	95b
/. Dum firmior artus	95c
Vis reget atque animum, puerilia murmura dulces	
Interea Charites atque eluctantia verba	
Component, Musisque dabunt rude pectus alendum.	
Inde notas discet, per quas absentibus absens	
Quid juvet aut doleat caris exponat amicis ;	100
Quae dirimant verum a falso discrimina certa ;	
Quae quibus aut pugnent, aut non invita sequantur ¹³¹ ;	
Quod genus eloquii flammatas leniat iras,	
Quod resides acuat ; quae vis regat aetheris orbes :	
An sponte aeternos volvat Natura meatus ¹³² .	105
Tum de Socraticis sese cognoscere chartis	
Incipiet, si Socraticae modo pandere chartae ¹³³	
Vera queant. Mox caeligenis se firmior aetas ¹³⁴	
Conformet Musis, dignoscere sacra profanis ¹³⁵	
Apta quid intersint : sumet praecepta rebelles	110
Hinc domitura animos ; et bello et pace regendi	
Imperii veram sacris de fontibus artem	
Discet. Ad hanc omnes normam si sedulus actus	
Finxerit, in patrias felix succedet habenas.	

5–6 in hoc ordine M, 1567, 1568, 1579, 1615, 1715, 1725 : *versum 5 sequenti subjecerunt* 1628, 1687 || 8 cole M (*vel cote?*), 1615, 1628, 1687, 1715, 1725 : cote 1567, 1579 ; quate 1568 || 13 tractabant : tractabunt 1568 || 28 Aurorae ad populos redit : Memphin ab aurora petit 1615 || 32 illas M, 1579, 1715, 1725 : illa 1567, 1568, 1615, 1628, 1687 || 41 nitido M, 1579, 1615, 1628, 1687, 1715, 1725 : nitidae 1567, 1568 || 48 adimit : adimi 1615 || 57 ferat : serat 1568 || indigenam : indignam 1687 || 63 comprimit 1715¹³⁶, 1725 : comprimat M, 1567, 1568, 1579, 1615, 1628, 1687 || 68 conferta 1615, 1715, 1725 : conserta M, 1567, 1568, 1579, 1628, 1687 || 70 inermi : inermis 1615 || 80 poenas : paeenas 1568 (*poenas in Erratis*)¹³⁷ || 83 cruento 1615, 1715¹³⁸, 1725 : superbo M, 1567, 1568,

1579, 1628, 1687 || **92** tener M, 1567, 1568, 1579 : tenera 1615 ; tenero 1628, 1687, 1715, 1725 || **93** multo : multos 1568 (multo *in Erratis*) || **95a** sic carmen clauditur M, 1567 || **95b** hoc versu carmen clauditur 1568, 1579, 1628, 1687 || **95c–114** sic desinit carmen 1615, 1715, 1725.

Traduction¹³⁹

Généthliaque de Jacques VI, roi d'Écosse

Grandis, petit enfant que ta patrie voit naître sous d'heureux auspices, 1
 Enfant qu'elle attendait, à qui les oracles des anciens prophètes
 Promettent des siècles d'or et l'apaisement des guerres ;
 Et toi, si souvent secouée par des tempêtes venues du dehors,
 Si souvent presque détruite par tes propres armes, Grande-Bretagne ! 5
 Relève joyeusement la tête, ceins ta chevelure de pacifiques rameaux
 D'olivier, puis répare et restaure tes chaumières dévastées par les flammes,
 Tombées en ruines, laissées à l'abandon par leurs occupants en fuite.
 Ne crains plus ! Les étoiles te promettent une paix éternelle.
 Désormais les Saxons n'attaqueront plus les Écossais, ni l'Écossais hostile 10
 Le Saxon ; ils ne souilleront plus leurs épées d'un sang qui leur est proche,
 Ne ruineront plus, en se livrant au pillage, les villes en détresse.
 Mais ces mains qui brandissaient les armes du cruel Gradivus
 Leur serviront désormais, revenues à la paix, à nouer des traités.
 Et vous, heureux parents d'une heureuse progéniture, 15
 Accoutumez ce tendre enfant, dès ses tendres années,
 À la Justice, et faites-lui boire, avec le lait, l'amour sacré
 De la Vertu ; que la Piété, dès le berceau, lui serve de compagne ;
 Qu'elle conforme son âme et croisse au rythme de son corps.
 Un navire n'est pas si bien manoeuvré par les coups de barre 20
 Du timonier, que les moeurs d'un peuple ne dépendent de son roi¹⁴⁰.
 La prison, les menaces des lois, les haches sinistres
 Ne terrifient pas autant les âmes tremblantes de la peur du châtiment
 Que la dignité de la vertu véritable, la modération
 D'un roi, l'honneur et le respect dus à un sceptre bienveillant, 25
 Ne convertissent les esprits, prompts à suivre les nobles exemples.
 Ainsi, quand le phénix, ressuscité du bûcher paternel,

Retourne au pays de l'Aurore, emportant son propre berceau
Et, sur ses belles épaules, les cendres de son père et les offrandes
Qui leur sont dues : où qu'il sillonne l'air de ses ailes rapides, 30
Il est accompagné des oiseaux du pays, dont la troupe le célèbre
En chantant ; et ce n'est pas tant la rareté de son espèce¹⁴¹,
Ou le spectacle de ses plumes colorées, qui touche ses congénères,
Que sa piété — une piété que perçoivent même
Les sens des oiseaux : tant la Nature a répandu, 35
Dans toutes les parties de l'univers, les semences vivaces du bien.
C'est ainsi que le peuple garde les yeux fixés sur son roi : lui seul,
Ils l'admirent, l'aiment, l'imitent, et ils s'efforcent, comme
Face à un miroir, de le refléter dans leur être et dans leurs manières.
Ce que la puissance redoutable d'un fer ensanglanté 40
Ne tirera pas d'eux, ni les armées étincelant de l'éclat du bronze,
L'amour le procurera : contre son roi, le peuple fait assaut
De bons services ; il l'aime lorsqu'il découvre qu'il en est aimé ;
Et il sert son maître précisément parce qu'il n'y est pas obligé.
Les rênes que le bon roi tient lâches, le peuple les raccourcit spontanément, 45
Et il réclame le joug que, sous la contrainte de la force et de la terreur,
Il aurait rejeté ; au contraire, dans sa grande indulgence, le roi et père
Épargne les fatigues à ses citoyens, préférant les souffrir lui-même ;
Ce qu'il ordonne, il s'y soumet en premier : les dures prescriptions des lois,
Il les adoucit par sa propre observance, toujours prompt à pardonner 50
Les fautes de ses sujets, inexorable envers lui seul.
Dans sa tenue, sa table, sa demeure, veuille le roi ne pas transgresser
La limite fixée par la Nature ; qu'il ne se jette pas sur les femmes
Comme une bête fauve, mais, demeurant dans les frontières de la pudeur,
Qu'il honore les chastes lois nuptiales d'un lit tenu pour sacré. 55
Qui oserait dégrader par des étoffes de soie la virilité de sa tenue,
Si la majesté royale s'habille suivant la tradition du pays ?
Qui se plaindrait de la soi-disant dureté des lois matrimoniales,
Quand elles lient le roi ? Qui n'aurait honte de son ivrognerie
Sous un roi sobre ? Qui oserait trahir les mœurs de ses pères, 60
Et corrompre son âme dans le luxe et la paresse,
Si le roi lui-même tient les plaisirs en bride,
Et fauche court l'herbe trop exubérante des vices ?

Tel fut Numa, le roi prêtre, que les fils de Romulus ont vu
 Jouir d'une paix tranquille, comme aussi le puissant Salomon 65
 Parmi les palmiers de l'Euphrate : leurs royaumes ne furent pas
 Consolidés par le glaive meurtrier, le cheval de combat, l'essieu
 Armé de faux, ou la légion rangée en manipules serrés¹⁴²,
 Mais par l'amour de la piété, par une vertu qui ne nuit à personne,
 Par une majesté qui s'adjoint le bras non armé du droit. 70
 Tout à rebours, le chef macédonien qui marcha en vainqueur
 Jusqu'aux Indes riches en gemmes, et les rois qui tinrent l'Ausonie
 Sous leur orgueilleux empire, ont péri par l'épée ou par l'infection
 Du poison : ceux-là ont expié le meurtre par le meurtre.
 Assurément, la Nature au genre humain n'a rien donné de bon, 75
 Ni n'accordera rien de meilleur qu'un roi plein de modération,
 Dans lequel resplendit l'image vivante et véritable de Dieu.
 Si le roi lui-même, par des vices honteux, vient à profaner cette image,
 Ou si un autre la violente par le fer ou par la ruse,
 Dieu en personne exigera réparation de ce sang sacrilège, 80
 Et il ne laissera pas impuni le mépris de son effigie.
 Ainsi le cruel Néron, ainsi le dernier des Flaviens, et ceux
 Qui ont tenu les cités siciliennes sous leur sanglante domination,
 Pour avoir osé souiller l'image de Dieu de leurs funestes
 Infamies, ont péri, coupés de leur propre souche. 85
 Ainsi les meurtriers maculés du sang de Servius le Juste,
 Et celui qui a porté le fer et les flammes sur les dirigeants légitimes
 De sa patrie — l'infâme Catilina —, après avoir sombré
 Dans le délire, ont enfin été délivrés, par une mort misérable,
 De leur vie odieuse ; et pour les siècles à venir, 90
 Ils ont souillé leur race d'une flétrissure indélébile.
 Puisse notre roi apprendre tôt ces leçons, et adulte les mettre en pratique :
 Et qu'il estime régner sur un plus large empire
 Que celui qu'il étendrait des Indiens basanés aux rives de l'Hespérie
 S'il parvient à régner sur lui-même * * 95a
 / autant que sur ses sujets. 95b
 /. En attendant que ses membres 95c
 Et son esprit s'affermissent, les douces Grâces orchestreront
 Ses gazouillements d'enfant et l'effort de ses premiers mots,

Et confieront sa jeune poitrine aux bons soins des Muses.
 Puis il apprendra les signes d'écriture, grâce auxquels il pourra
 Raconter à distance ses plaisirs et ses peines à ses bons amis ; 100
 Il apprendra quels critères solides distinguent le vrai du faux,
 Quelles choses s'opposent entre elles ou se suivent volontiers ;
 Quel genre d'éloquence apaise les colères enflammées
 Ou, assoupies, les ravive ; quelle force gouverne les orbes célestes,
 Et si la Nature meut spontanément leur course éternelle. 105
 Puis il commencera à se connaître lui-même dans les pages
 De Socrate — si tant est que les pages de Socrate soient sources
 De vérité. Bientôt, entré dans un âge plus mûr et apte à discerner
 En quoi le sacré diffère du profane, il pourra se tourner
 Vers les Muses célestes : c'est de là qu'il tirera les préceptes 110
 Qui dompteront les passions rebelles ; et l'art véritable de gouverner
 Son royaume, dans la paix comme dans la guerre, il le puisera
 Aux sources sacrées. S'il fonde diligemment tous ses actes
 Sur ce modèle, il héritera avec bonheur des rênes de sa patrie.

Notes

1. D. A. Millar, éd., *George Buchanan : A Memorial 1506–1906. Contributions by various writers* (St Andrews : University Press, 1906), p. 83, 324–331, 441 ; D. A. Macmillan, *George Buchanan : A Biography* (Edinburgh : Morton, 1906), p. 146–149 ; I. D. McFarlane, *Buchanan* (London : Duckworth, 1981), p. 446 ; Philip J. Ford et W. S. Watt, *George Buchanan, Prince of Poets, with an Edition (Text, Translation and Commentary) of the Miscellaneorum Liber* (Aberdeen : Aberdeen University Press, 1982), p. 105–107 ; George Buchanan, *The Political Poetry*, éd. P. J. McGinnis and A. H. Williamson (Edinburgh : Lothian Print, 1995), p. 14, 29–32, 154–163, 317–319 ; R. A. Mason, « People Power ? George Buchanan on Resistance and the Common Man », in *Widerstandsrecht in der frühen Neuzeit*, éd. R. von Friedeburg (Berlin : Duncker & Humblot, 2001), p. 163–181, en particulier p. 168 ; R. A. Mason and M. S. Smith, *A Dialogue on the Law of Kingship among the Scots. A Critical Edition and Translation of George Buchanan's De Iure Regni apud Scotos Dialogus* (Burlington : Ashgate, 2004), p. xxvi ; N. Catellani-Dufrêne, « Politique, pouvoir et poésie chez George Buchanan (1506–1582), précepteur de rois », in *La*

lyre et la pourpre. *Poésie latine et politique de l'Antiquité tardive à la Renaissance*, éd. N. Catellani-Dufrène et M. J.-L. Perrin (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012), p. 357–369, en particulier p. 366–369.

2. Ce serait « one of Buchanan's most important poems » selon McGinnis et Williamson, p. 154. Pour Macmillan, p. 146 : « One of the best and [...] not the least significant of all the poems written by Buchanan at this time ».
3. Quelques ouvrages détaillant l'épisode de la naissance et du baptême de Jacques : M. Duchein, *Jacques I^{er} Stuart, le roi de la Paix* (Paris : Presses de la Renaissance, 1985) ; M. Duchein, *Histoire de l'Écosse* (Paris : Fayard, 1998) ; J. A. Guy, « *My heart is my own* » : *The Life of Mary Queen of Scots* (London : Fourth Estate, 2004).
4. J. E. A. Dawson, « Mary Queen of Scots, Lord Darnley, and Anglo-Scottish Relations in 1565 », *The International History Review* 8.1 (1986), p. 1–24.
5. M. Lynch, « Queen Mary's Triumph : The Baptismal Celebrations at Stirling in December 1566 », *The Scottish Historical Review* 69.1 (n. 187, 1990), p. 1–21. Les conclusions de l'article sont reprises dans M. Lynch, *Scotland : A New History* (London : Century, 1991), p. 214–216. Une analyse complémentaire est proposée par S. Carpenter, « Performing Diplomacies : The 1560s Court Entertainments of Mary Queen of Scots », *The Scottish Historical Review* 82.2 (n. 214, 2003), p. 194–225, en particulier p. 218–221.
6. Duchein, *Jacques I^{er}*, p. 38–39. Élisabeth offrit pour l'occasion un bassin baptismal en or massif ; elle se fit représenter lors du baptême par la comtesse d'Argyll, qui joua donc le rôle de « marraine par procuration ».
7. Duchein, *Jacques I^{er}*, p. 39.
8. Lynch, « Queen Mary's Triumph » conclut son article en ces termes (p. 21) : « For Scotland, the triumph [=le baptême] was a visible demonstration of the peace promised after religious and civil disturbance, guaranteed by the power which it suggested lay in the house of Stewart; it was also a pointed demonstration to England that of the two queens, Scotland's must in 1566 have seen the more impressive and the more secure ».
9. Sur la vie et l'œuvre de Buchanan : McFarlane, *Buchanan* ; I. D. McFarlane, « George Buchanan and European Humanism », *The Yearbook of English Studies* 15 (1985), p. 33–47 ; Philip J. Ford, « Buchanan (George) (1506–1582) », in *Centuriae Latinae*, éd. C. Nativel (Genève : Droz, 1997), p. 213–220.
10. Mason et Smith, p. xxiv, remarquent que si un emploi comme précepteur n'est pas impossible, il semble plus probable que Marie appréciait simplement la

compagnie d'un homme hautement cultivé qui partageait son expérience de la culture française.

11. Selon un rapport de Thomas Randolph (ambassadeur anglais à la cour d'Écosse) à William Cecil (*Calendar of the State Papers I* (1547–1563) 615 (Item 1090, 7 avril 1562) ; cité par McFarlane, *Buchanan*, p. 208).
12. McGinnis et Williamson, p. 24–27. Voir aussi N. Catellani-Dufrène, « La 'douce France' de l'Écossais George Buchanan », in *Petite patrie. L'image de la région natale chez les écrivains de la Renaissance. Actes de colloque de Dijon (mars 2012)*, dir. Sylvie Laigneau-Fontaine (Genève : Droz, 2013), p. 267–278.
13. *Iambon liber*, 1 : *D. Gualtero Haddono Magistro libellorum supplicum Serenissimae Angliae Reginae (Opera omnia*, éd. T. Ruddiman, revue par P. Burmannus [Leyde : Langerak, 1725], vol. II, p. 349). Le poème est édité et traduit dans McGinnis et Williamson, p. 150–153.
14. Hypothèse exposée par McFarlane, *Buchanan*, p. 235–237.
15. Millar, p. 80 (qui attribue l'hypothèse à Hume Brown) ; MacMillan, p. 146 ; Mason, « People Power », p. 165 ; Mason et Smith, p. xvii. Un avis plus critique est émis par W. L. Grant, « The Shorter Latin Poems of George Buchanan, 1506–1582 », *The Classical Journal* 40.6 (1945), p. 331–348, en particulier p. 331 : « It is stated by all his biographers — without a shred of confirmatory evidence — that he was related to the powerful Lennox family and hence to Lord Darnley ». Citons encore McFarlane, *Buchanan*, p. 320 : « Just how far clan feeling was involved is not certain ».
16. *Strenae*, 1 (souhait de bonne santé, condition de prospérité du royaume) et un poème des *Miscellanea* (33 : *Ad Henricum Scotorum Regem*) qui qualifie Henri de *sol noster*.
17. Carpenter, p. 223 remarque : « it remains striking that Buchanan, committed to the Lennox family and shortly to use his literary skills to attack rather than to honour Mary, makes no reference to the prince's father in this entertainment. Either he had accepted Darnley's marginalized position, or had instruction to leave him out ».
18. Léon Dorez, « Le manuscrit original des élégies, sylves et hendécasyllabes de George Buchanan (1566) », *Revue des Bibliothèques* 13 (1903), p. 262–267.
19. L'œuvre poétique de Buchanan a principalement été publiée en France, où l'humaniste avait beaucoup d'amis ; l'Écosse de son temps n'offrait pas assez de public ni de ressources en matière d'imprimerie (McFarlane, « George Buchanan », p. 38).
20. Ford et Watt, *George Buchanan, Prince of Poets*, p. 106.

21. Philip J. Ford, « George Buchanan's Court Poetry and the Pléiade », *French Studies* 34 (1980), p. 137–152, en particulier p. 147 : Ford remarque que ce tournant coïncide avec les pratiques de la Pléiade.
22. Par exemple, vers 15 : « Vos quoque felices felici prole parentes », vers 16 : « Jam tenerum teneris puerum consuescite ab annis ». Sur le goût de Buchanan pour les polyptotes : Philip J. Ford, « *Poeta sui saeculi facile princeps* : George Buchanan's Poetic Achievement », in *George Buchanan. Poet and Dramatist*, éd. P. J. Ford and R.P.H. Green (Swansea : Classical Press of Wales, 2009), p. 3–17, en particulier p. 13.
23. Voir A. Smeesters, *Aux rives de la lumière. La poésie de la naissance chez les auteurs néo-latins des anciens Pays-Bas entre la fin du XV^e siècle et le milieu du XVII^e siècle* (Louvain : Leuven University Press, 2011).
24. Ford, *George Buchanan, Prince of Poets*, p. 107 : « Such a poem may not have been calculated to endear Buchanan to his royal patrons ». Catellani-Dufrène, « Politique, pouvoir et poésie », p. 368 : l'insistance sur l'issue fatale des tyrans est signalée comme « un fait étonnant pour une poésie élogieuse prononcée devant la Cour tout entière ».
25. MacMillan, p. 148 : « Then the poet [...] utters the threat or warning, which according to some gives an indication of his doubts regarding Mary and of his own future conduct » (je souligne). Millar, p. 324 : « It shows at once that Buchanan's opinions had changed or were changing, and Queen Mary was almost of necessity bound to recognise that her own position was threatened » (je souligne). Mason, « People Power », p. 168 : « [the poem] may well be indicative of Buchanan's increasing disenchantment with Mary's own conduct ». Remarquons en passant que Lord Darnley n'est pas mieux servi que Marie...
26. McGinnis et Williamson, p. 29 : Buchanan compose un poème « totally at odds with the queen's intentions », en ce qu'il ne promeut pas le culte monarchique. McGinnis et Williamson, p. 154 : « The poem runs directly counter to the cult of kingship that Mary intended to promote at the birth of her heir ». Mason et Smith, p. xxvi : le poème « sets out an austere vision of kingship and civic responsibility that contrasts starkly — and pointedly — with the elaborate cult of honour promoted by the queen herself ».
27. J. C. Scaliger, *Poetices libri septem* (Lyon : Antoine Vincent, 1561). Édition moderne : J. C. Scaliger, *Poetices libri septem. Sieben Bücher über die Dichtkunst*, éd. L. Deitz (Stuttgart : Frommann-Holzboog, 1994–).

28. Grant, p. 332–3. Une confrontation du généthliaque de Buchanan avec les instructions de Scaliger est proposée par Catellani-Dufrène, « Politique, pouvoir et poésie », p. 367.
29. Livre III, chapitre CI : « Duo tamen primaria capita : alterum a majoribus, alterum a spe ipsius infantis » (cité d'après l'édition de L. Deitz).
30. P. Adamson, *Serenissimi ac Nobilissimi Scotiae, Angliae, Hyberniae Principis, Henrici Stuardi invictissimi herois, ac Mariae Reginae amplissimae filii Genethliacum* (Paris : apud Carolum Perier, 1566) ; toutes mes citations du généthliaque d'Adamson sont tirées de cette édition. Patrick Adamson résidait alors en France en qualité de précepteur du fils d'un noble Écossais.
31. Adamson composa des vers liminaires inclus dans la première édition du *Franciscanus* de Buchanan (*Franciscanus. Varia eiusdem authoris poemata*, s.l., s.n., 1566). McFarlane, *Buchanan*, p. 218, note 1 et p. 240 suggère que les deux hommes ont pu se rencontrer à Paris dans l'hiver 1565–6. Plus tard, en 1570, Buchanan recommandera Adamson comme successeur pour le poste de principal du collège Saint-Léonard de l'université de Saint-Andrews (McFarlane, *Buchanan*, p. 224 ; *Oxford Dictionary of National Biography*, tome 1 (2004), p. 289).
32. La traduction est mienne, ainsi que toutes les traductions proposées dans l'article, sauf mention contraire. Pour les citations tirées du généthliaque lui-même, je renvoie à ma traduction du poème proposée en annexe, à la suite de l'édition du texte latin.
33. Ioannes Pierius Valerianus, *Illustrissimi Friderici Mantuae Ducis nato filio primogenito exultatio = Amores*, V, 1 (consulté dans l'édition *Pierii Valeriani Amorum libri quinque* [Venise : Giolito, 1549], d'où je tire mes citations).
34. Valerianus, v. 31–34 : « Sis populo lex viva tuo, qui te auspice discat / Vivere, et officii sit memor usque sui. / Quandoquidem morum, vitaeque exempla decorae / Expedit a magnis sumere Principibus » [« Sois, pour ton peuple, une loi vivante : qu'il apprenne à vivre / sous ta direction, et qu'il se rappelle toujours son devoir, / puisque l'exemple de mœurs et d'une vie honorables / est avantageusement tiré des grands princes »] // Buchanan, notamment v. 21 : « populi pendent a principe mores ». Valerianus, v. 45 : « Virtutem cum lacte bibas » [« puisses-tu boire la vertu avec le lait »] // Buchanan, v. 17–18 : « sanctumque bibat virtutis amorem / cum lacte » (l'expression *virtutem cum lacte bibere* remonte sans doute à Cicéron, *Tusculanes*, 3, 1, 2).
35. A. Juglaris, *Ariadne rhetorum* (Turin : apud Zapatam, 1651). Édition consultée : *Summa rhetoricae expressa e Cypriano Soario s.j. sacerdote. Huic addita est Ariadne*

rhethorum, seu observationes circa praxim oratoriae facultatis, excerptae olim ab Antonio Britio, ex scriptis R.P. Aloysii Iuglaris in Collegio Taurinensi Societatis Jesu (Lyon : Molin, 1656), p. 286.

36. Par exemple chez Adamson, vers 124–5, à l'enfant : « Carpe ergo virtutis iter, foecunda ministrant / Majores exempla tui » [« Emprunte donc le chemin de la vertu : tes ancêtres te procurent / de féconds exemples »]. Notons que le thème est extrêmement fréquent.
37. Carine Ferradou remarque à propos du *De jure* : « Buchanan s'inspire certes en partie de Platon, dont la *République* proposait une cité idéale, une utopie, mais toute la force du *De jure* et de l'*Historia* réside dans la réalité du modèle proposé », dans C. Ferradou, « George Buchanan dans les pays réformés : La réception de ses œuvres dramatiques et politiques à la lumière de sa correspondance », in *Neo-Latin Drama. Forms, Functions, Receptions*, éd. J. Bloemendal et Philip J. Ford (Hildesheim, New York : Olms, 2008), p. 55–76, en particulier p. 75.
38. Consulté dans l'édition de Mason et Smith (citée en note 1), dont je tire toutes mes citations du *De jure*.
39. *De jure*, 66 : « Hanc regnandi condicionem Davidi et posteris eius Deus proposuit : tamdiu eos regnaturos promittit quamdiu illi legibus ab eo datis parerent ».
40. « Haec una centum de stirpe nepotes / sceptriferos numerare potest », silve 4 (épithalame de Marie Stuart et François de Valois), v. 155–156 (*Opera omnia*, 1725, II, 335).
41. Voir Mason et Smith, p. I et IV.
42. « Absurdum enim, ac pudendum videbatur, te, qui in ista aetatula omnium prope nationum res gestas perlegeris, plurimas memoriter teneas, domi quodam modo peregrinari » (*Opera omnia*, 1725, I, préface non paginée de la *Rerum Scoticarum Historia*).
43. « Sunt enim inter majores tuos in omni laudis genere viri praestantes » (*Opera omnia*, 1725, I, préface non paginée de la *Rerum Scoticarum Historia*).
44. « ...fidos ex Historia monitores..., quorum consilio in deliberationibus uti et in re gerenda imitari virtutem queas » (*Opera omnia*, 1725, I, préface non paginée de la *Rerum Scoticarum Historia*).
45. Voir la note au texte latin.
46. D. Allan, « Arthur redivivus : Politics and Patriotism in Reformation Scotland », *Arthurian Literature*, 15 (1997), p. 185–204 ; T. Thornton, *Prophecy, Politics and the People in Early Modern England* (Woodbridge : Boydell Press, 2006), p. 45–52.

47. Selon Allan, p. 91, l'idée est exprimée dans *The Complaynt of Scotland* (c. 1548, attribué à Robert Wedderburn). Thornton, p. 45 cite un autre témoignage datant des années 1530.
48. D. Dalrymple, *Remarks on the History of Scotland* (Edinburgh : Balfour & Smellie, 1773), chapitre 3. Dalrymple reproduit deux extraits de textes attestant cette prophétie (notamment la dite « prophétie de Berlington », qui se revendique à la fois de Merlin, de Thomas d'Erceldoun, de Beid et de Banister), tirés de la collection des *Whole prophesie of Scotland*. Cette dernière fut publiée en 1603 et en 1615, puis réimprimée dans : *Collection of Ancient Scottish Prophecies, in alliterative verse : reprinted from Waldegrave's edition, 1603* (Edinburgh : Ballantyne and co., 1833).
49. Allan, p. 199–200.
50. Alexander Scott, *Ane Newe Yere Gift to the Quene, quhen scho come first hame*, in *The Poems of Alexander Scott*, éd. A. Karley Donald (Londres : K. Paul 1902), stance xxv, p. 8 ; le texte est cité par Dalrymple, p. 106.
51. Lynch, « Queen Mary's Triumph », p. 12.
52. Virgile, *Bucoliques*, éd. et trad. E. de Saint-Denis (Paris : Belles Lettres, 1978), p. 60.
53. Remarquons que la formulation d'Adamson (v. 34 et 36–38 : « Regia Nympha... / ...Caledonias tandem pertinget ad oras. / Atque illic, virtute patrum fundata resumet / sceptra sibi, multosque reget feliciter annos ») rappelle étrangement l'épigramme de Buchanan (non datée) servant de dédicace à sa paraphrase des Psaumes, v. 1–2 : « Nympha, Caledoniae quae nunc feliciter orae / Missa per innumeros sceptra tueris avos/... » Est-ce tout simplement parce qu'Adamson avait lu le poème de Buchanan ? Ou bien Buchanan et Adamson étaient-ils l'un comme l'autre sous l'influence d'un discours ambiant, plus ou moins directement relié à une prophétie promue à la cour, et dont la formulation latine empruntait peut-être des termes semblables ?
54. Vers 44–46, adressés à l'enfant : « Finesque tui producere regni / fata dabunt, donec defuncti Marte Britanni / Addiscent uni tandem coalescere regno » [« les destins te donneront d'étendre les frontières de ton royaume, jusqu'à ce que les Britanniques, quittes de Mars, aient enfin appris à s'unir en un seul royaume »].
55. Vers 91–93 : « Nunc foedera pacis / Laetus ini, ac regnis tandem praelate Britannis / Scotum Anglumve tibi nullo discrimine habeto » (// Virgile, *Énéide*, X, 108 : « Tros Rutulusne fuit nullo discrimine habebat » ; toutes mes citations de l'*Énéide*

de Virgile sont tirées de Virgile, *Énéide*, éd. et trad. Jacques Perret, 3 vols [Paris : Belles Lettres, 1977–1980]).

56. Contrairement à ce qu'on lit parfois, Adamson ne prétend nulle part dans son poème que James montera sur le trône de France.
57. *Oxford Dictionary of National Biography*, tome 1 (2004), p. 288.
58. Les destins des deux pays sont symboliquement unis par la reprise, appliquée à l'ensemble de la *Britannia*, d'un hémistiche que, dans son épithalame pour le mariage de Marie Stuart et François de Valois (*Opera omnia*, 1725, II, 335), Buchanan avait appliqué à la seule Écosse : « toties pulsata procellis » (v. 158). Dans les *Pompae* composées pour le baptême, Buchanan émettra à nouveau une sorte de prophétie, mais plus vague encore : des siècles meilleurs, un roi donné par le destin (*Fauni Reginae* [*Opera omnia*, 1725, II, 404], v. 8–11 : « Faunos in melius prope-rantis pignora saeculi / Responsa ferre caelitus Rex haec jubet : / Omnis in hunc rerum consensit machina Regem / Non sorte lectum aut lege, sed fato datum »).
59. Sur l'évolution de la pensée de Buchanan au sujet de l'impérialisme et des perspectives d'empire universel, voir McGinnis et Williamson, p. 8 et 12–15.
60. Virgile, *Énéide*, VI, 791–5 (voir note au texte latin).
61. Horace, *Odes*, II, 2, 9–12 (voir note au texte latin).
62. Le passage finit par ces mots : « Rex est qui metuat nihil, / rex est qui cupiat nihil : / hoc regnum sibi quisque dat » [« Roi est celui qui ne craint rien, / roi est celui qui ne désire rien : / ce règne-là, chacun se le donne à soi-même »].
63. Vers liminaires au *Commentarius de rebus a Lusitanis in India apud Dium gestis* de Diogo de Teive (Coimbra, 1548) ; édité dans *Opera omnia*, 1725, II, 168 et dans McGinnis et Williamson, p. 262–265.
64. v. 11 : « Una aberat, oberatque tuis Mors saeva triumphis » [« Seule la Mort cruelle manquait et faisait obstacle à tes triomphes »]; v. 22 : « Accessit titulis Mors quoque victa tuis » [« La Mort aussi, vaincue, s'est ajoutée à tes titres de gloire »].
65. McGinnis et Williamson, p. 30.
66. *The First Defence*, 1550, éd. J. M. Aitken, *The Trial of George Buchanan before the Lisbon Inquisition* (Edinburgh, London : Oliver and Boyd, 1939, p. 36) : « cum mecum reputarem in prophetis de re futura omnem interpretationem esse periculosam, quippe cum maxima pars tum demum intellegatur ubi eventus est manifestus, statim in ea re suspendi sententiam... » [« réfléchissant en moi-même au caractère périlleux de toute interprétation des prophètes relative à l'avenir — dans la mesure où la plus grande partie des prophéties ne sont comprises qu'au moment

où leur réalisation est manifeste —, j'ai aussitôt suspendu mon jugement à ce sujet... »]

67. *Rerum Scoticarum Historia*, liber V, rex XLIIII (*Opera omnia*, 1725, I, 144) :
 « Merlinus... egregius impostor ac veterator potius, quam vates habendus. Circumferuntur eius vaticinia, obscura quidem illa, et nihil certi continentia, quae, vel antequam eveniant, sperare, vel, cum evenerint promissa, vera audeas affirmare. Praeterea ita composita sunt, ut eadem ad multa diversarum rerum eventa circumflectere et accommodare possis » [« Merlin ... doit être considéré comme un remarquable imposteur et comme un vieux renard plutôt que comme un prophète. Des prophéties de lui sont en circulation : elles sont obscures et ne contiennent rien de certain ; on n'oserait ni fonder ses espoirs sur elles avant qu'elles ne se réalisent, ni affirmer qu'elles étaient vraies après que leurs promesses se sont réalisées. En outre, elles sont ainsi composées qu'on peut les fléchir et les accommoder à nombre d'événements différents »].
68. *Rerum Scoticarum Historia*, liber V, rex XLIIII (*Opera omnia*, 1725, I, 144) : « Ea cum quotidie interpolentur, et novis accessionibus accrescant, tamen hominum credulorum tanta est insania, ut quae non intelligant, quovis sacramento, vera esse, contendere non dubitent : nec, in manifesto interim deprehensi mendacio, se coargui patiantur » [« Ces prophéties sont quotidiennement interpolées, et s'accroissent de segments nouveaux ; pourtant, la folle crédulité des hommes est telle que, ces phrases qu'ils ne comprennent pas, ils n'hésitent pas à les déclarer vraies, sous n'importe quel serment ; pas même lorsqu'ils sont pris en flagrant délit de mensonge, ils ne souffrent d'être contredits »].
69. Virgile, *Énéide*, IV, 464 (voir note au texte latin).
70. Un passage remixé du généthliaque de Buchanan n'en sera pas moins repris (sans nom d'auteur) dans un recueil de prophéties publié sous Jacques VI : *The whole prophesie of Scotland, England, France, Ireland and Denmarke, prophesied by marueilous Merling, Beid, Berlingtoun, Thomas Rymour, Wardhaue, Eltraine, Banester, and Sybilla, all agreeing in one. Both in Latine verse and Scottish meter. Containing many strange and marueilous matters not of before reade or heard* (Edinburgh : Andro Hart, 1615). Le texte en question, repris à la page 59 de la réédition de 1833 (*Collection of Ancient Scottish Prophecies*, voir note 48), se présente ainsi :
 « Conditor humani generis, custosque Iehova
 Nil homini tribuit, moderato Principe majus :
 In quo vera Dei, vivensque elucet Imago.
 Effigiem quam fers, Invicte monarcha Britannum

Exspectate diu, cui vatum oracla priorum
 Aurea compositis promittunt saecula bellis.
 Vive diu, sed vive Deo, vitaeque peracta
 Puriter, aeterna compositus pace quiescas. »

[« Jéhovah, créateur et protecteur du genre humain,
 N'a rien donné de plus grand à l'homme qu'un roi modéré,
 Dans lequel resplendit l'image vivante et véritable de Dieu.
 Cette image, tu la présentes, monarque vaincu des Britanniques,
 Longtemps attendu, à qui les oracles des anciens prophètes
 Promettent des siècles d'or et l'apaisement des guerres.
 Vis longtemps, mais vis pour Dieu ; et après avoir mené ta vie
 Dans la pureté, puisses-tu reposer dans une paix éternelle. »]

71. McFarlane, *Buchanan*, p. 393 ; Mason et Smith, p. xvii.
72. Voir notamment McFarlane, *Buchanan*, p. 401.
73. R. A. Mason, « *Rex Stoicus* : George Buchanan, James VI and the Scottish Polity », in *New Perspectives on the Politics and Culture of Early Modern Scotland*, éd. J. Dwyer, R. A. Mason and A. Murdoch (Edinburgh : Donald, 1982), p. 9–33 ; *The Political Poetry* ; Mason, « *People Power* » ; Mason et Smith ; Catellani-Dufrêne, « *Politique, pouvoir et poésie* » ; N. Catellani-Dufrêne, « *Tyran et tyrannicide dans l'oeuvre de George Buchanan (1506–1582)* », in *Le Tyran et sa postérité dans la littérature latine de l'Antiquité à la Renaissance*, éd. L. Boulègue, H. Casanova-Robin et C. Lévy (Paris : Garnier, 2012), p. 345–362.
74. Voir par exemple §9 (citation combinant des vers d'Horace et de Juvénal), §11 (citation de Juvénal), §12 (citation d'Horace), §44–45 (citation de Claudien), §48 (citation d'Horace)...
75. Mason et Smith, p. lxvii.
76. *De jure*, §11 : « *Eius porro legis velut compendium quod totam paucis complecteretur Deus nobis tradidit, ut ipsum scilicet ex animo diligeremus ac proximos velut nos ipsos* » [« De cette loi, Dieu nous a aussi livré une sorte de résumé qui la ramasse toute entière en quelques mots : que nous L'aimions de tout notre cœur et que nous aimions nos prochains comme nous-mêmes »]. Voir Matthieu 22, 37–40.
77. Mason, « *Rex Stoicus* », p. 16 : « it is safe to assume that Buchanan, like Cicero, understood God to have created the universe according to rational principles and to have endowed man himself with reason sufficient for the comprehension of

those laws of nature by which he should govern both his own conduct and that of the political community in which he is naturally disposed to live ».

78. Horace, *Satires*, I, 3, 109, éd. François Villeneuve (Paris : Belles Lettres, 1932), p. 56 : « quos venerem incertam rapientis more ferarum ».
79. Je n'envisage pas ici le vers 105, qui appartient à la seconde rédaction du généthliaque.
80. Pour l'assimilation du tyran et du fauve, voir le *De jure*, §56, mais aussi la pièce de théâtre *Jephthé* (cf. M. Nyquist, « The Plight of Buchanan's Jephtha : Sacrifice, Sovereignty, and Paternal Power », *Comparative Literature* 60.4 [2008], p. 331–354, en particulier p. 339–341).
81. Voir l'épigramme à Th. Randolph (*Opera omnia*, 1725, II, 390–391), v. 13 : « Vivat, ut exemplar populo sit recta sequendi ».
82. Voir note au texte latin.
83. Traduction de Jean-Louis Charlet : Claudien, *Œuvres. Tome II, 2 : Poèmes politiques* (395–398), éd. et trad. J.-L. Charlet (Paris : Belles Lettres, 2000), p. 25–26.
84. Mason, « *Rex Stoicus* », section V ; McGinnis et Williamson, p. 5. Pour une description par Buchanan des *patrios mores* des Écossais, voir silve 4 (épithalame de Marie Stuart et François de Valois), v. 173–179.
85. Voir note au vers 53.
86. McFarlane, *Buchanan*, p. 217.
87. McGinnis et Williamson, p. 28 ; Catellani-Dufrène, « Tyran et tyrannicide » (sur l'adjectif *pius* servant à qualifier l'attitude de Brutus envers César).
88. Claudien, *Carmina minora*, 27 (cf. note au vers 31 du texte latin). Cette source me semble plus évidente encore que celle du *De consulatu Stilichonis*, II, 414–421 signalée par Ford, *George Buchanan, Prince of Poets*, p. 40 et 106.
89. Voir les notes au texte latin.
90. Voir épigramme à Th. Randolph (*Opera omnia*, 1725, II, 390–391), v. 5 : « Pacem amet ; et, si res poscat, sit ad arma paratus ».
91. McGinnis et Williamson, p. 32.
92. Sur Alexandre, voir aussi les épigrammes 2, 16 et 2, 17 de Buchanan, l'accusant d'être affamé de gloire et assoiffé de sang.
93. Ford, « George Buchanan's Court Poetry », p. 140 : « If wars had to be fought, it was the peaceful qualities in generals that impressed the Scottish humanist ».
94. Voir note au texte latin.
95. Voir note au texte latin. Cf. aussi Buchanan, épigramme 1, 5, vers 2 (*Opera omnia*, 1725, II, 360) : « In patriam flammas Caesar et arma tulit ».

96. Carpenter, p. 194, remarque que la cour de Marie Stuart « was no more obviously committed to dancing and display than those of Elizabeth I, or of Catherine de Medici in France, both of whom were at times congratulated for honourable and appropriate magnificence ».
97. McFarlane, *Buchanan*, p. 294.
98. Voir la note au vers 28 du texte latin.
99. Plus de détails sur l'éducation du prince Jacques dans McFarlane, *Buchanan*, p. 447–8.
100. Sur le goût de Buchanan pour les reprises lucrétiennes, qui n'impliquent aucunement une adhésion à la philosophie épicurienne et atomiste exposée dans le *De rerum natura*, voir l'excellent article d'E. Gee, « Borrowed Plumage : Literary Metamorphosis in George Buchanan's *De Sphæra* », in *George Buchanan. Poet and Dramatist*, éd. Philip J. Ford and R. P. H. Green (Swansea : Classical Press of Wales, 2009), p. 35–57. Remarquons que le généthliaque présente aussi, au vers 19, une reprise de Lucrèce à contre-emploi (voir note au texte latin).
101. McGinnis et Williamson, p. 3 ; Catellani-Dufrène, « Tyran et tyrannicide », p. 349.
102. Une belle synthèse en est proposée par Ford, « *Poeta sui saeculi facile princeps* ».
103. Sur l'histoire du texte : I. D. McFarlane, *George Buchanan's Latin Poems from Script to Print : a Preliminary Survey* (London : the Bibliographical Society, 1969), p. 304–307 et 329–332 ; McFarlane, *Buchanan*, p. 297–298 ; J. Durkan, *Bibliography of George Buchanan* (Glasgow : University Library, 1994), p. xii–xiii.
104. Dorez, p. 262–267.
105. Ovide, *Métamorphoses*, II, 643 (prophétie d'Ocyrhoé devant Esculape enfant) : « cresce, puer', dixit, 'tibi se mortalia saepe ». Mes citations des *Métamorphoses* d'Ovide sont tirées Ovide, *Les Métamorphoses*, éd. et trad. Georges Lafaye, 3 vols (Paris : Belles Lettres, 1925–1930).
106. Virgile, *Énéide*, IV, 464–5 (Didon en délire avant son suicide) : « multaue praeterea vatum praedicta priorum / terribili monitu horrificant... ».
107. Virgile, *Énéide*, VI, 791–5 (dans l'au-delà, Anchise montre à Énée l'âme qui s'incarnera dans le futur Auguste) : « Hic vir, hic est, tibi quem promitti saepius audis, / Augustus Caesar, divi genus, aurea condet / saecula qui rursus Latio regnata per arva / Saturno quondam, super et Garamantas et Indos / proferet imperium... » (pour la mention des Indiens, cf. vers 94 de Buchanan).
108. tace, *Thébaïde*, III, 466–7 : « huc gemini vates sanctam canentis olivae / fronde comam et niveis ornati tempora vittis ». Mes citations de la *Thébaïde* de Stace

- sont tirées de Stace, *Thébaïde*, éd. et trad. R. Lesueur, 3 vols (Paris : Belles Lettres, 1990–1994).
109. Stace, *Thébaïde*, VII, 25 (Jupiter fait enjoindre à Mars de hâter les combats — le menaçant ironiquement, s'il ne s'exécute pas, de faire régner une paix universelle) : « sternet humi populos miserumque exhauret orbem ».
 110. Lucrèce, III, 445–6 (l'âme naît, croît, vieillit et meurt avec le corps) : « Praeterea gigni pariter cum corpore et una / crescere sentimus pariterque senescere mentem » ; voir aussi Lucrèce, III, 747 : « vis animi pariter crescit cum corpore quoque ». Mes citations du *De rerum natura* de Lucrèce sont tirées de Lucrèce, *De la Nature*, éd. et trad. Alfred Ernout, 2 vols (Paris : Belles Lettres, 1920–1921).
 111. Stace, *Thébaïde*, X, 182–184 (quand un navire a perdu son capitaine, des remplaçants de fortune prennent la barre, mais le bateau tarde à leur obéir) : « Non secus amisso medium cum praeside puppis / fregit iter, subit ad vidui moderamina clavi / aut laterum custos aut... »
 112. Juvénal, 13, 106–107 (un coupable apaise sa crainte d'une sanction divine) : « Sic animum dirae trepidum formidine culpae / confirmat... ». Mes citations de Juvénal sont tirées de Juvénal, *Satires*, éd. et trad. P. de Labriolle et F. Villeneuve (Paris : Belles Lettres, 1931).
 113. Virgile, *Énéide*, VIII, 686 (Marc-Antoine revenu d'Égypte) : « victor ab Aurorae populis et litore rubro ».
 114. Ovide, *Métamorphoses*, XIII, 624–625 (Énée portant son père et ses pénates hors de Troie) : « ...sacra et, sacra altera, patrem / fert umeris, venerabile onus, Cythereius heros ».
 115. Claudien, *Phoenix* (= *Carmina minora*, 27), 76 (le phénix ressuscité s'envole vers l'Égypte pour y consacrer les mânes paternels), : « Innumerae comitantur aves, stipatque volentem ». Même image dans le *De consulatu Stilichonis*, II, 414–421 : « Sic ubi fecunda reparavit morte iuuentam / Et patrios idem cineres collectaque portat / Vnguibus ossa piis Nilique ad litora tendens / Vnicus extremo phoenix procedit ab Euro : / Conueniunt aquilae cunctaeque ex orbe uolucres, / Vt Solis mirentur auem ; procul ignea lucet / Ales, odorati redolent cui cinnama busti ». *Claudii Claudiani Carmina*, éd. J. Barrie Hall (Leipzig : Teubner, 1985), p. 372 et 221.
 116. Ovide, *Métamorphoses*, XI, 42–43 (Orphée dont le chant est compris des bêtes sauvages) : « [illud os] auditum saxis intellectumque ferarum / sensibus ... »

117. Virgile, *Énéide*, VII, 804 (=XI, 433) (la guerrière Camille) : « agmen agens equitum et florentis aere catervas » (commentaire de Servius : « Ennius et Lucretius florere dicunt omne quod nitidum est »).
118. Claudien, *Panegyrique pour le quatrième consulat d'Honorius*, 297–299 (passage cité par Buchanan dans le *De jure*, §44), éd. et trad. J.-L. Charlet, p. 25 : « primus iussa subi : tunc observantior aequi / fit populus nec ferre negat cum viderit ipsum / auctorem parere sibi ».
119. Lucain, I, 163–165 (l'excès de richesse corrompt les mœurs du peuple romain) : « non auro tectisve modus, mensasque priores / aspernata fames ; cultus gestare decoros / vix nuribus rapuere mares... ». Mes citations de Lucain sont tirées de Lucain, *La guerre civile (La Pharsale)*, éd. et trad. A. Bourguery et Max Ponchont, 2 vols (Paris : Belles Lettres, 1927–1929).
120. Horace, *Satires*, I, 3, 109 (les amours bestiales des hommes non encore civilisés, par opposition aux lois du mariage) : « quos venerem incertam rapiantis more ferarum » (voir note 78).
121. Lucain, IX, 478 : « sacrifico cecidere Numae... » Sur Numa, cf. également Ovide, *Métamorphoses*, XV, 483–4 : « sacrificos docuit ritus gentemque feroci / assuetam bello pacis traduxit ad artes ».
122. Silius Italicus, VII, 389–390 (Fabius Maximus raconte être parvenu à neutraliser l'armée d'Hannibal sans combat) : « Vidisti clausum Hannibalem ; nil miles et alae / iuvere, aut densis legio conferta manipulis ». Mes citations de Silius Italicus sont tirées de Silius Italicus, *La guerre punique*, éd. et trad. J. Volpilhac, M. Martin, P. Miniconi et G. Devallet, 4 vols (Paris : Belles Lettres, 1979–1992).
123. Virgile, *Énéide*, VIII, 481–2 (le tyran étrusque Mézence) : « hanc multos florentem annos rex deinde superbo / imperio et saevis tenuit Mezentius armis ».
124. Virgile, *Énéide*, VII, 595 (le roi Latinus, après avoir vainement résisté au désir de guerre de son peuple, finit par abandonner la partie) : « Ipsi has sacrilego pendetis sanguine poenas ».
125. Martial, VII, 21 (épigramme pour le jour de naissance de Lucain), 3, Martial, *Epigrammes. Tome 1 (Livres I–VII)*, éd. et trad. H.J. Izaac (Paris : Belles Lettres, 1930), p. 215 : « heu ! Nero crudelis nullaue invisior umbra ».
126. Juvénal, 4, 37–38 (épisode du turbot de Domitien) : « Cum iam semianimum lace-raret Flavius orbem / ultimus, et calvo serviret Roma Neroni ».
127. Lucain, VII, 261 (harangue de César à ses troupes) : « Si pro me patriam ferro flammisque petistis ».

128. L'adjectif *nefarius* est régulièrement employé par Cicéron en rapport avec Catilina, dans les *Catilinaires* mais aussi le *Pro Murena*.
129. Silius Italicus, VIII, 406–7 (sur un ancêtre de Cicéron) : « Indole pro quanta iuvenis quantumque daturus / Ausoniae populis ventura in saecula civem ! »
130. Horace, *Odes*, II, 2, 9–12 (le sage maître de lui-même est plus grand roi que s'il joignait sous son pouvoir l'Espagne à l'Afrique), Horace, *Odes et épodes*, éd. et trad. F. Villeneuve (Paris : Belles Lettres, 1927), p. 58 : « Latius regnes avidum domando / spiritum quam si Libyam remotis / Gadibus iungas et uterque Poenus / serviat uni ».
131. Horace, *Ars Poetica*, 311 (une fois l'idée bien conçue, les mots suivent aisément) : « verbaque provisam rem non invita sequentur ». Mes citations de l'*Art poétique* d'Horace se fondent sur l'édition : Horace, *Épîtres*, éd. et trad. F. Villeneuve (Paris : Belles Lettres, 1955), p. 178–226.
132. Lucrèce, V, 76–81 (le poète va expliquer les causes des mouvements des astres — qu'il ne faut pas diviniser ni supposer soumis à la volonté de quelque dieu) : « Praeterea solis cursus lunaeque meatus / expediam qua vi flectat natura gubernans ;/ ne forte haec inter caelum terramque reamur / libera sponte sua cursus lustrare perennis, / morigera ad fruges augendas atque animantis, / neve aliqua divom volvi ratione putemus ».
133. Horace, *Ars Poetica*, 310 (culture philosophique du poète) : « Rem tibi Socraticae poterunt ostendere chartae ».
134. Silius Italicus, III, 84–65 (discours d'Hannibal à son épouse sur l'éducation à donner à leur jeune fils) : « Inde ubi flore novo pubescet firmior aetas, / emicet in Martem... »
135. Horace, *Ars Poetica*, 397 (l'apport civilisateur des premiers poètes mythiques) : « publica privatis secernere, sacra profanis ».
136. Note de Ruddiman dans l'édition de 1715 : « Sic legendum monstrat priore versu 'coercet' : libris tamen omnibus 'comprimat' scriptum est » [« Telle est la bonne leçon, comme le démontre le *coercet* du vers précédent ; toutes les éditions portent cependant la leçon *comprimat* »].
137. L'édition de 1568 propose « non tam errata quam variæ lectiones, emendationes exemplaris depravatissimi, e conjecturis C.U. qui excusum pervolavit » [« non pas tant des *errata* que des leçons alternatives, corrections d'un exemplaire très corrompu, sur base des conjectures de Charles Utenhove qui a parcouru rapidement le texte imprimé »].

138. Note de Ruddiman dans l'édition de 1715 : « In omnibus libris legitur 'tenuere superbo', præter unum And. Hart, qui habet 'cruento', quod magis arridet, quia paucis ante versibus 'tenuere superbo' dixerat » [« Toutes les éditions présentent la leçon *tenuere superbo*, sauf celle d'Andro Hart qui a *cruento* ; cette dernière leçon est préférable, car le poète avait déjà utilisé l'expression *tenuere superbo* quelques vers plus haut »].
139. Le généthliaque a déjà été traduit à deux reprises au moins en anglais. La traduction de J. Longmuir (Aberdeen, 1871) est intégralement reproduite dans Millar, p. 327–331. Une nouvelle traduction anglaise est proposée dans McGinnis et Williamson, p. 154–162. Des traductions d'extraits sont également disponibles chez Ford, *George Buchanan, Prince of Poets*, p. 106–107 (vers 1–14 et 27–35, en anglais) et Catellani-Dufrène, « Politique, pouvoir et poésie », p. 368, note 29 (vers 64–81, en français).
140. Vu le contexte, j'ai pris le parti de traduire systématiquement *princeps* par « roi ».
141. Ou : « son apparence inconnue ».
142. Expression reprise à la traduction de Catellani-Dufrène, « Politique, pouvoir et poésie », p. 368, note 29.